

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DÉBATS PARLEMENTAIRES

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994**

**(29<sup>e</sup> SÉANCE)**

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**2<sup>e</sup> séance du mardi 3 mai 1994**



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

#### 1. Communication hebdomadaire du Gouvernement

(p. 1353).

M. Michel Roussin, ministre de la coopération.

MM. Jacques Brunhes,  
Hervé Gaymard,  
Serge Janquin, le président,  
Marc Laffineur.

M. le ministre.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 1359)

### PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER

M. le président.

#### 2. Langue française. - Discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 1359).

M. Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie.

M. Francisque Perrut, rapporteur de la commission des affaires culturelles.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1366)

MM. Georges Sarre,  
Yves Marchand,  
Jacques Brunhes.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

#### 3. Ordre du jour (p. 1371).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTICE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## COMMUNICATION HEBDOMADAIRE DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la communication hebdomadaire du Gouvernement et la réponse des groupes sur l'actualité en Afrique après le réajustement monétaire.

La parole est à M. le ministre de la coopération.

**M. Michel Roussin, ministre de la coopération.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, vous souhaitez que soient évoquées devant vous les orientations de la politique de coopération du Gouvernement après le réajustement monétaire du franc CFA. Mais je ne saurais commencer mon propos sans vous parler du Rwanda qui, malheureusement, met à nouveau l'Afrique sous le regard d'une actualité violente et dramatique.

Depuis vingt ans, la France coopère avec le Rwanda. C'est la France qui est intervenue pour réunir les parties autour d'une table de négociation. C'est elle, notamment, qui est à l'origine des accords d'Arusha du 4 août 1993, qui prévoyaient un partage du pouvoir pendant une période de transition, puis la tenue d'élections libres.

La disparition brutale, le 6 avril dernier, des présidents du Rwanda et du Burundi a déclenché des violences sans précédent, ruinant pour le moment tous les efforts de concertation.

La France a pris ses responsabilités pour assurer la sécurité de nos ressortissants. Hier, le Gouvernement a repris l'initiative. Notre ambassadeur au Rwanda a été chargé d'une mission d'évaluation et de contact pour obtenir un cessez-le-feu et la reprise du dialogue entre les Rwandais. Aujourd'hui même, il rencontre toutes les parties : gouvernement intérimaire et dirigeants du Front patriotique rwandais.

La France reste en relation étroite avec le secrétaire général des Nations unies pour étudier les contributions de la communauté internationale à la normalisation de la situation.

Enfin, tant que les conflits ne sont pas apaisés, il est de notre devoir de continuer à mener des opérations humanitaires. Aujourd'hui, les ONG, françaises en particulier, assurent auprès des populations martyres une présence et une action auxquelles j'entends rendre hommage. Elles ont réagi avec la rapidité et l'efficacité que nous leur connaissons. Nous devons les aider à accomplir leur tâche et je suis en contact permanent avec elles. Mais il faut faire plus : le ministère de la coopération prolongera les actions d'urgence indispensables déjà entreprises par des financements complémentaires. A cette fin, j'ai décidé un redéploiement de crédits de 3 millions de francs. Il nous reste à définir les canaux les plus efficaces pour acheminer rapidement cette aide.

Mesdames, messieurs les députés, sachez que la France n'est pas restée inactive devant ce drame. Elle continuera à manifester sa solidarité, conformément à sa vocation.

J'en viens à la dévaluation du franc CFA. Après cette décision courageuse et indispensable, notre politique de coopération reste plus que jamais ordonnée autour de trois principes : la stabilité, la rigueur et la confiance.

La promotion de l'Etat de droit a été un souci permanent de mon action depuis un an. Lors de l'installation de ce gouvernement, j'ai trouvé plusieurs processus électoraux bloqués en Afrique. Aujourd'hui, la bonne venue des élections en République centrafricaine et au Togo, l'heureuse transition en Côte-d'Ivoire après la mort du président Houphouët-Boigny ont montré que beaucoup de pays africains avaient atteint le stade de la maturité.

Cette stabilité, bien sûr, est fragile. Elle requiert de notre part beaucoup de générosité et d'obstination. Plus que jamais, la tragédie du Rwanda nous rappelle combien l'équilibre du continent reste menacé et précaire.

La rigueur n'est pas le privilège des nations riches. Les pays de la zone franc ont compris qu'il était temps pour eux de réagir. La décision relative au franc CFA a été prise pour donner un nouvel élan à ces pays.

Cent jours après la dévaluation, le bilan que l'on peut dresser est raisonnablement positif. Elle n'a pas, à ce jour, provoqué de secousses politiques et sociales majeures. Elle a, en revanche, entraîné un apport exceptionnel de capitaux des institutions multilatérales, enfin à la hauteur des besoins exprimés par ces Etats.

L'inflation est maîtrisée. Les prix ont augmenté de 25 à 30 p. 100 dans l'ensemble de la zone. Mais, dans certains pays, des modifications de consommation apparaissent déjà. Elles vont dans le bon sens. Les productions locales deviennent plus attractives que les produits importés : je pense à l'élevage au Burkina-Faso et au riz au Sénégal, qui n'en importe plus de Thaïlande. La compétitivité de certaines filières agricoles, le coton et le cacao notamment, s'améliore, au Tchad, au Mali et en Côte-d'Ivoire.

Je le répète, nous pouvons être raisonnablement optimistes. Tout est encore fragile, bien évidemment, et la réussite exige une forte mobilisation des pays de la zone franc, qui doivent persévérer dans la conduite d'une politique économique rigoureuse, notamment dans le domaine budgétaire.

L'Afrique peut faire confiance à la France : notre pays consent un effort considérable pour aider les pays de la zone franc à franchir avec succès cette phase de transition. L'ampleur des aides budgétaires, le niveau atteint par les annulations de dettes et les mesures d'accompagnement sectorielles en témoignent. Un fonds spécial de développement de 300 millions de francs a été créé pour financer des projets de proximité à forte intensité de main-d'œuvre. C'est un succès. Pour empêcher toute pénurie de médicaments, 80 millions de francs ont été injectés dans le secteur public depuis janvier, tout en assurant une diminution des prix et un élargissement de la gamme des produits offerts. L'édition française a été

également aidée - 35 millions de francs - afin que la rentrée scolaire de 1994 s'effectue dans de bonnes conditions.

Nous avons également pris des mesures pour aider nos compatriotes, entrepreneurs et salariés, qui vivent en Afrique à passer le cap difficile de l'après-dévaluation. N'oublions pas qu'ils sont aussi nos ambassadeurs sur ce continent.

Pour les entreprises, une ligne de crédits de trésorerie de 300 millions de francs est ouverte à la Caisse française de développement afin de couvrir les nombreux besoins de financement. Nous demandons à nos partenaires africains que l'aide française soit affectée au paiement des dettes intérieures. Mon collègue Edmond Alphandéry et moi-même sommes intervenus énergiquement, la semaine dernière, auprès des banques centrales pour que les transferts soient enfin débloqués.

Pour les salariés du secteur privé, le problème crucial est celui du paiement des retraités. Quelque trois mille personnes sont concernées, et je sais que de nombreux cas vous ont été soumis. Plusieurs mesures ont été prises en leur faveur : les plus démunies ont pu percevoir, en procédure accélérée, l'allocation du Fonds national de solidarité.

En tout état de cause, il me paraît indispensable de mettre en place une indemnité compensatrice, financée à partir des économies réalisées par les différents ministères rémunérant les personnels de la zone franc. Cette proposition sera discutée demain, 4 mai, en réunion interministérielle, puis soumise à l'arbitrage du Premier ministre. Sa mise en œuvre nécessitera peut-être une intervention législative. Les représentants et les associations de pensionnés sont largement associés à ces réflexions et sont en contact direct avec mon cabinet. Soyez convaincus que mon département entend mettre dans cette affaire toute sa capacité de conviction, même s'il ne peut jouer qu'un rôle de proposition et de sensibilisation auprès du ministère des affaires étrangères et du ministère des affaires sociales.

La dévaluation du franc CFA crée des conditions propices à une modification en profondeur des économies des pays concernés. C'est une nouvelle chance pour la France que d'aborder cette étape avec la même volonté que celle qui avait animé le général de Gaulle pour la construire et même l'imposer : aider l'Afrique, l'aider puissamment, l'aider en partenaire responsable.

Les changements de moyens et de méthodes devenus nécessaires n'ont en rien affaibli l'esprit d'amitié et de solidarité qui caractérise depuis plus de trente ans notre relation avec l'Afrique. Entre la France et nos partenaires africains, il y aura toujours une relation forte, des liens de fidélité et des objectifs communs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jacques Brunhes.

**M. Jacques Brunhes.** Monsieur le ministre, un mot sur le Rwanda pour déplorer l'abandon de ce malheureux pays par les organismes internationaux. Vous dites que la France n'est pas restée inactive ; je n'en doute pas. La question, néanmoins, est de savoir si son action n'est pas trop tardive, compte tenu de l'ampleur exceptionnelle des massacres. Quoi qu'il en soit, il est nécessaire maintenant d'agir, et d'agir vite.

S'agissant du franc CFA, vos explications ne m'ont pas convaincu que la dévaluation radicale de 50 p. 100 en janvier dernier était inéluctable. Le franc CFA n'est pas

une monnaie comme une autre, c'est un sous-produit du franc, conçu à l'origine pour renforcer les liens du pôle dominant français avec des pays francophones et contribuer à une amélioration de leurs capacités humaines et productives.

Le ministre de l'économie et des finances déclarait, l'automne dernier, à Abidjan : « La politique de la France est claire, pas de modification de la parité ».

La dévaluation induite par Maastricht et le Marché unique marque au contraire une stratégie d'abandon de la France rompant avec notre politique traditionnelle de coopération avec les pays de la zone.

La dette extérieure de la zone franc a plus que doublé en douze ans, mais c'est aussi la zone d'Afrique où l'inflation est la plus faible.

Les pays de la zone franc traversent une crise sociale dramatique, une crise de sous-industrialisation notamment, en raison du désengagement de la France. Ils sont victimes de la chute des cours des matières premières. Or la dévaluation renchérit de 100 p. 100 les monnaies extérieures à la zone, monnaies dans lesquelles est libellée leur dette, alors que les prix des produits exportés par lesquels ils peuvent la rembourser, eux, diminuent. D'où, inévitablement, une austérité accrue.

Le prix des produits importés indispensables, comme les médicaments, augmentent. Cette dégradation ne peut que mettre en péril les processus de démocratisation. Une fois de plus ce sont les peuples qui vont payer la facture.

Certaines des « mesures d'accompagnement » d'annulation de la dette étaient déjà à l'ordre du jour. Aujourd'hui, sous la tutelle des institutions financières internationales, des prêts et des aides très limités sont accordés contre la mise en place des plans d'ajustement structurel.

Cela se traduira, au mépris d'une stratégie de coopération de la France avec le tiers monde, par des coupes draconiennes dans les dépenses de santé et d'éducation, par le licenciement de milliers de fonctionnaires et la privatisation forcée de secteurs stratégiques et rentables qui enrichiront, une fois encore, une minorité, alors que la majorité des peuples africains continueront de s'enfoncer dans la crise.

Politiquement, cette décision est ressentie comme une trahison de la part de la France et ne pourra que laisser des traces durables.

La zone franc a été gangrenée par une politique de pillage systématique des ressources. Une réforme de son fonctionnement est nécessaire. Mais elle ne peut passer que par la mise en chantier d'un nouveau type de coopération. Lorsque l'on sait qu'en Afrique la dette s'élève à 422 dollars par habitant, alors que le revenu y est de l'ordre de 300 dollars seulement, il ne s'agit plus de réaménager la dette : il faut l'annuler.

Plutôt que d'ouvrir par le biais du GATT les marchés africains à la concurrence internationale - c'est-à-dire en fait livrer les matières premières au pillage des multinationales -, il faudrait mettre en place un mécanisme qui stabiliserait le prix des produits de base.

Plutôt que de sommer les pays de la zone franc de se soumettre aux injonctions ultralibérales du FMI, la France devrait assurer un véritable partenariat d'intérêt mutuel afin, par exemple, que ces pays puissent continuer à acheter des médicaments ou du matériel scolaire.

Il faut même aller plus loin et promouvoir une politique de coopération alternative associant la France, le Maghreb et l'Afrique noire. Pourquoi pas un projet tripartite de développement que la France contribuerait à financer pour acheminer le gaz algérien vers l'Afrique

francophone? C'est par des rapprochements constructifs, monsieur le ministre, que la France peut assurer ses responsabilités en Afrique.

**M. le président.** Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Hervé Gaymard.

**M. Hervé Gaymard.** Monsieur le ministre, la France est grande quand elle l'est pour le reste du monde, non quand elle se replie sur elle-même. Au siècle dernier, le mouvement général de la colonisation a uni le destin de notre pays à celui d'une grande partie de l'Afrique. Aux jours sombres de la défaite, des Trois Glorieuses de l'Afrique centrale de juillet 1940 au serment de Koufra, c'est grâce à cette terre d'Afrique que la France est devenue la France et que la légitimité a pu y puiser sa force. Vingt ans plus tard, quand le général de Gaulle fit de la Communauté une « communauté de destins » en favorisant l'accession à l'indépendance des jeunes républiques africaines et malgache, notre pays sut montrer sa cohérence et sa générosité. Des administrateurs formés pour coloniser décolonisèrent avec une ardeur égale et la France demeura aux côtés de ces jeunes républiques pour les aider à se développer dans la sécurité.

Nous aimons trop notre pays pour tout lui passer, mais maintenant que le temps a fait son œuvre et que nous disposons du recul suffisant, nous pouvons être fiers de ce que nos aînés ont fait pour l'Afrique. La comparaison avec l'attitude d'autres puissances colonisatrices qui sont parties du jour au lendemain dans une attitude de retrait méprisant ne peut que nous conforter dans notre sentiment.

Fallait-il vraiment rappeler tout cela? Fallait-il laisser s'exprimer les sentiments qui nous unissent à cette terre d'Afrique au risque de susciter les railleries des « réalistes »? Au moment où certaines parties du continent sont ravagées par les luttes tribales et ethniques, au moment où les épidémies déciment les populations, au moment où le marasme de l'économie rend chaque jour la vie quotidienne plus difficile, peut-on encore trouver des raisons de penser que notre action n'est pas vaine?

Cette question se pose avec encore plus d'insistance depuis la récente décision des pays membres de la zone franc de dévaluer le franc CFA. Depuis quarante-six ans, la stabilité monétaire de la zone franc a constitué un des principaux points de repère de notre politique en Afrique et un des facteurs principaux de développement de nos partenaires dans un contexte d'inflation maîtrisée et de libre convertibilité des monnaies, ce dont ne bénéficiaient pas les autres pays en développement. Laissons de côté la jalousie que pouvait inspirer une expérience régionale réussie de coopération monétaire, dont la force d'attraction était d'ailleurs chaque année plus grande. Relevons seulement que ce n'est pas d'aujourd'hui que la question de la parité du franc CFA était posée.

Question toujours posée, jamais résolue, parfois annoncée, toujours démentie. Finalement, la décision a été prise par les pays membres de la zone. Pourquoi dissimuler qu'elle en a troublé plus d'un d'entre nous? Pourquoi dissimulerions-nous notre inquiétude?

Raymond Aron disait qu'il fallait « transfigurer les contraintes en objectifs » pour réussir les mutations. C'est très exactement la tâche qui nous attend, et elle n'est pas facile.

Les raisons de cette dévaluation sont bien connues : le manque de compétitivité obérait le développement dans des pays caractérisés par une forte croissance démographique; plus aucun financement international ne venait soulager et aider au développement; la méfiance et l'incompréhension qui s'étaient installées entre nos parte-

naires africains et les bailleurs de fonds internationaux avaient pour effet de geler la plupart des projets d'investissements privés ou nationaux.

Quatre mois après cette décision historique, un bilan précis et définitif est bien évidemment difficile à établir.

Certes, après quelques semaines de grosses inquiétudes, il semble que se dessine un début de reprise d'activité, notamment dans le secteur agricole qui a besoin d'être soutenu afin de conjurer les dérives d'une urbanisation excessive. Certes, l'inflation semble maîtrisée après la première vague de spéculation. Certes, les financements internationaux reviennent. Il faut d'ailleurs se féliciter de la rapidité avec laquelle les accords de confirmation et de facilité d'ajustements structurels renforcés ont été conclus avec le FMI. Les financements de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international devaient avoisiner 10 milliards de francs environ en 1994 et il faut s'en féliciter.

Cependant, nous sommes inquiets. Inquiets devant les menaces qui pèsent sur l'économie et la société des pays africains. Inquiets devant le renchérissement des produits importés. Inquiets aussi devant certains problèmes qui se posent dans le domaine sanitaire et social.

« Transformer les contraintes en objectifs », disions-nous à l'instant. Sous cet angle la France est-elle fidèle à sa mission? La France a-t-elle « lâché » l'Afrique? Monsieur le ministre, vous avez affirmé à plusieurs reprises depuis cette décision historique, et vous venez de le répéter, que tel n'est pas le cas. De fait, notre effort financier est d'ores et déjà considérable : 10 milliards de francs de financement sur les trois prochaines années, annulation de 25 milliards de dettes, rééchelonnement de l'encours au club de Paris, voilà qui doit représenter pas loin du quart du produit national brut de la zone. L'effort est important.

Mais parler de milliards, qui peuvent être perçus comme des chiffres sur le papier, ne suffit pas. Il nous faut donc faire plusieurs observations.

Tout d'abord, il serait souhaitable que cet important effort financier soit accompagné d'un examen approprié de son utilisation afin que les fonds dépensés soient utilisés à bon escient et profitent réellement au développement africain. Développer les recettes fiscales de nos partenaires, asseoir leurs institutions financières, développer le secteur productif réel, telles doivent être les orientations de notre politique.

Se pose ensuite le problème des transferts, tant pour le présent que pour l'avenir. De nombreuses entreprises françaises ont vu leurs avoirs bloqués à la moitié de leur valeur initiale. Nous comptons sur vous pour que le problème soit réglé en liaison avec les banques centrales de la zone. Pour l'avenir, il faut que la libre transférabilité qui a fait le succès de la zone franc puisse continuer à fonctionner dans un contexte de sécurité afin que nos entreprises puissent continuer à travailler et investir en Afrique. Dans le court terme, certaines entreprises s'inquiètent aussi des conditions de mise en œuvre de la facilité de trésorerie que vous avez annoncée, estimant que le taux d'intérêt est trop élevé et le passage obligé par le système bancaire africain hasardeux.

Se pose enfin le problème des retraités dont la pension est libellée en francs CFA que vous venez d'évoquer et pour le règlement duquel, nous le savons, vous mettez toute votre ardeur.

Quand, après avoir parcouru les rapports des experts des organisations internationales, on parcourt les pays en développement, on n'est pas toujours fier du reflet de « l'ajustement structurel » qu'on lit dans le regard des

enfants. C'est pourquoi nous comptons sur votre vigilance pour suivre la situation pays par pays, production par production et denrée par denrée. Monsieur le ministre, notre coopération doit dépasser les « fondamentaux » et les agrégats macro-économiques pour considérer la situation réelle des Africains.

Nous avons beaucoup parlé des conséquences de la dévaluation du franc CFA. Ainsi que je le disais au début de ce propos, celle-ci ne résume pas cependant à elle seule les problèmes de l'Afrique. Le développement harmonieux étant toutefois la base de la démocratie, ces questions doivent requérir toute notre attention et notre vigilance.

Comment ne pas être indignés et bouleversés par ce qui se passe en ce moment au Rwanda? Nous avons accueilli avec satisfaction les mesures que vous avez décidées en liaison notamment avec M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, pour intervenir dans ce pays. Il faut particulièrement saluer l'action de nos forces armées et du ministre de la défense qui ont réussi à évacuer dans les meilleures conditions nos ressortissants, et même des ressortissants étrangers. Bien entendu, nous saluons également l'initiative que vous venez d'annoncer : cette mission confiée à notre ambassadeur sur place.

Peut-on cependant avouer notre impuissance face aux déchirements ethniques, au-delà des interventions d'urgence et de l'aide humanitaire? Là encore, nous devons donner à l'Afrique les moyens de son développement et l'aider à mettre en place les conditions de sa stabilité politique. Mais il faut avoir le courage de dire que notre aide n'aura de sens que si l'Afrique s'aide elle-même.

Le général de Gaulle aurait dit un jour à Georges Pompidou : « N'oubliez pas l'Afrique ». Nous avons accueilli avec satisfaction l'exposé de votre politique basée sur la stabilité, la rigueur et la confiance. Vous nous avez donné des éléments concrets pour diminuer notre inquiétude. Mais demeurons vigilants et n'oublions pas l'Afrique. Nous avons devant nous cette tâche immense de redéfinir un nouveau partenariat pour le développement et la paix. C'est à la fois le témoignage de notre fidélité et notre devoir pour l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Serge Janquin.

**M. Serge Janquin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe socialiste ne comprend toujours pas l'utilité des communications sur l'actualité faites par le Gouvernement le mardi après-midi. Si le Gouvernement s'exprime longuement, aussi longuement que dans les médias, l'actualité est rarement au rendez-vous.

Pourtant, ces jours-ci, l'actualité internationale est particulièrement riche. Elle nous interpelle et nécessite des explications. C'est ainsi que, demain, le Parlement européen examine le projet d'élargissement à quatre nouveaux membres. Certes, la question est technique et difficile, mais elle est aussi politique et urgente puisqu'il s'agit de l'avenir de la France et de celui de l'Union européenne. Pourtant, et en dépit de demandes répétées du groupe socialiste, nous n'allons pas en parler.

Aujourd'hui, M. le ministre de la coopération doit nous entretenir de l'ajustement monétaire, c'est-à-dire de la dévaluation du franc CFA, qui commence pourtant à dater. La décision remonte en effet au 12 janvier dernier. Certes, le sujet est d'importance, et j'y reviendrai, mais l'actualité est-elle en Afrique aujourd'hui celle-là? La

semaine dernière, l'Afrique du Sud a voté pour la première fois au suffrage universel. Mon collègue Jean Glavany en revient. Il était là-bas avec plusieurs députés de l'Assemblée nationale. Ils ont, par leur présence, cautionné moralement et techniquement une rupture démocratique attendue par les socialistes depuis longtemps. Nous n'en parlerons cependant pas cet après-midi.

**M. Eric Raoult.** C'est hors sujet !

**M. Serge Janquin.** Depuis quelques jours, le Rwanda vit un drame épouvantable. Combien y a-t-il eu de morts? Les chiffres avancés dépassent l'entendement. L'ONU est saisie. Le secrétaire général Boutros Boutros-Ghali en parlait aujourd'hui avec le président en exercice de l'OUA, Hosni Moubarak. Les Etats-Unis auraient proposé un plan.

Mais nous, la France, que faisons-nous? Nous avons évacué nos ressortissants. Bien sûr, c'était nécessaire, mais il est difficile d'en rester là. Ni sur le plan humanitaire ni sur le plan politique - les deux d'ailleurs sont étroitement liés -, la France ne peut se limiter à cette opération, je le répète, indispensable mais de première urgence seulement. De ce sujet dont vous nous en avez dit quelques mots, monsieur le ministre, nous ne ferons pas notre débat d'aujourd'hui. En tout état de cause la France doit à l'évidence s'attacher à faire respecter au Rwanda le compromis trouvé par les parties à Arusha, en août 1993.

J'en viens maintenant à la dévaluation du franc CFA - appelons les choses par leur nom. Celle-ci mérite un autre sort, et un autre débat, en tout cas certainement pas un débat dit d'« actualité », le mardi après-midi. L'Afrique mérite assurément mieux que ce qui ne pourrait manquer d'apparaître comme un débat bouche-trou.

Les socialistes ont dit en janvier ce qu'ils en pensaient. Cette décision a été imposée en dépit de l'habillage présenté par le Gouvernement. La méthode unilatérale a été mal vécue par nos amis africains qui s'y sont résignés, avec - on le sait bien -, pointée dans les reins, l'épée des institutions de Bretton Woods. La blessure, l'humiliation pourront-elles être cicatrisées? Cette décision a été largement improvisée, alors que, pour reprendre l'expression de Michel Jobert, « il est imprudent de lancer dans la nature un bouleversement de pareille ampleur ». D'aucuns, y compris dans la majorité, ont d'ailleurs parlé de « dévaluation sauvage ». Les mesures d'accompagnement - création notamment d'un fonds de 300 millions - l'ont été bien après l'événement. Sur quelles lignes d'ailleurs ces sommes ont-elles été prélevées?

De toute évidence, monsieur le ministre, vous avez découvert après coup l'ampleur des problèmes soulevés. Impréparation coupable. Les économies africaines n'ont pas l'élasticité, la capacité de réaction de nos pays, cela va de soi. La commission économique des Nations unies pour l'Afrique l'a souligné dans un rapport du 1<sup>er</sup> mars. Vous auriez pu intégrer cette donnée avant le 12 janvier. L'Afrique importe toujours et beaucoup. Les médicaments, les livres d'école, coûtent aujourd'hui deux fois plus cher. Les besoins sanitaires, la soif d'apprendre n'ont pourtant pas diminué de 50 p. 100. Les pensions et retraites, notamment celles de nos compatriotes ayant servi après les indépendances en Afrique, payées en francs CFA, ont été brutalement divisées par deux. Les fonctions publiques sont sans doute excessivement lourdes pour les budgets. Il y a là un vrai problème. Mais pensez-vous avoir aidé à sa solution en forçant les salariés de l'Etat à mettre brutalement plusieurs trous à leur ceinture? Ici et là, en particulier dans les pays économiquement fragiles,

engagés depuis peu sur la voie de la démocratisation, on a constaté des revendications, des poussées de fièvre, des troubles. J'espère qu'on s'en tiendra là.

Comment ne pas voir dans cette hâte brutale le souci d'effacer un héritage historique, des complémentarités, « la coopération », organisée en son temps par le général de Gaulle, bref, une « certaine idée de l'Afrique » ?

M. Juppé, en Afrique du Sud au mois de janvier, a signalé que ce pays, le plus développé d'Afrique, aurait désormais accès aux crédits de la Caisse française de développement, qu'il entrerait donc dans « le champ ». Mais nos disponibilités étant limitées, quels sont les pays moins avancés francophones que nous allons déshabiller par la même occasion ? Par ailleurs, si les industries autochtones ont du mal à relever le défi de la dévaluation, il en va de même pour nos produits importés par l'Afrique. L'Afrique du Sud aujourd'hui, d'autres demain, prennent des parts de marché traditionnelles de notre pays, en particulier au Gabon.

Les dés sont jetés. Il ne reste plus qu'à espérer qu'ils tomberont du bon côté. Je reste persuadé, monsieur le ministre, qu'on n'a apporté qu'une réponse strictement monétaire à un problème économique beaucoup plus vaste. La cause des échecs de l'Afrique tient essentiellement à la baisse du prix des exportations africaines sur les marchés mondiaux, par voie de conséquence à la baisse des investissements privés, et à la dette publique, qu'ils traînent comme un boulet ; elle tient aussi à la très forte décade de l'aide multinationale après la fin de la guerre froide. Il y a quelques semaines, le Conseil des ministres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine s'est réuni à Ouagadougou. Il a émis pour l'Afrique un vœu : gagner le pari de la dévaluation. Je le fais bien, mais comme la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, je doute.

En tout cas, l'aide de la France, comme celle des institutions internationales, doit s'adresser à tous ceux qui ont été affectés par la dévaluation, sans discrimination d'aucune sorte. J'ajoute enfin que, ce faisant, la France ne remplirait pas encore complètement son rôle historique auprès des pays africains. Il me paraît indispensable en effet que soit conduite, avec les organisations internationales qualifiées, une initiative diplomatique concertée destinée à mettre fin aux guerres, qui réduisent tant de peuples africains - Soudan, Somalie, Rwanda, et combien d'autres ? - à l'état de mendiants ou de déracinés. La crédibilité de notre pays en Afrique est à ce prix.

Reste que la période récente, sous votre autorité, monsieur le ministre, a installé, non pas une rupture avec l'Afrique, ni même une séparation, mais à tout le moins un éloignement progressif que je ressens, selon la formule de Jean Lacouture, comme « profondément mélancolique, presque tragique ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Au début de votre propos, mon cher collègue, vous avez mis en cause le sujet retenu pour la communication du Gouvernement de ce jour et vous en avez profité pour contester le principe même de la formule. Comme cela concerne, à titre principal, non le Gouvernement, mais l'organisation des travaux de cette assemblée, je vous prie de m'autoriser à vous donner quelques explications et informations qui, visiblement, vous manquent.

A l'occasion de la réforme du règlement il a été convenu, mon cher collègue, qu'à la veille des communications du Gouvernement il serait procédé à une consultation systématique des groupes, chacun d'eux étant invité à faire connaître le sujet d'actualité qu'il souhaitait

voir retenir. Ainsi, depuis la rentrée parlementaire, nous avons abordé des sujets qui m'apparaissent comme étant bien d'actualité : le CIP, la sécurité dans les établissements scolaires, l'état d'avancement du projet relatif à l'aménagement du territoire.

S'agissant de cette séance, je vais vous donner la liste des propositions qui ont été formulées par les groupes, c'est-à-dire les sujets qu'ils estimaient d'actualité. Groupe du Rassemblement pour la République : la politique de coopération et l'avenir de l'Afrique noire francophone ; groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre : la politique de la ville ; groupe communiste : la situation en Algérie ; groupe socialiste : pas de proposition !

**M. Arthur Dehaine.** Et voilà !

**M. le président.** Vous êtes donc particulièrement mal venu pour critiquer le sujet qui a été retenu ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Marc Laffineur.

**M. Marc Laffineur.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la modification de la parité du franc CFA par rapport au franc français était indispensable au vu de la dégradation de la situation économique et financière des pays de la zone franc. En effet, depuis le début des années 80, la croissance est nulle dans ces pays, où le revenu par habitant a baissé de 20 p. 100 alors même que les autres Etats du continent connaissent une croissance supérieure à 4 p. 100 par an.

Dans le même temps, le taux de chômage a été triplé et le taux de pauvreté a doublé. Les recettes fiscales étaient en chute libre, le service de la dette n'était plus assuré. Par ailleurs, l'insuffisance de compétitivité a entraîné une fuite des capitaux. De plus, seule la France continuait ses aides puisque le FMI et la Banque mondiale n'aidaient plus ces pays, n'arrivant pas à mobiliser la communauté financière internationale.

Par ailleurs, le manque de compétitivité de ces économies avait été fortement aggravé par les dévaluations entreprises par les pays voisins : Nigeria, Ghana, Mauritanie et Guinée.

La semaine dernière, j'étais à Bangui en Centrafrique pour débattre, dans le cadre de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, des conséquences de la dévaluation du franc CFA sur les économies africaines de la zone. Des parlementaires de tous les pays concernés étaient présents à cette réunion. J'ai ainsi pu me faire une idée assez précise de l'opinion qui prévaut chez nos amis africains.

Le sentiment exprimé par beaucoup est que la France a fait un effort important dans ses mesures d'accompagnement, notamment en effaçant totalement la dette pour les pays les moins avancés et en la diminuant de 50 p. 100 pour les autres, ce qui représente un engagement de plus de 25 milliards de francs.

En ce qui concerne l'utilisation du fonds spécial de développement doté de 300 millions de francs, fonds mis en place pour compenser les effets défavorables de la dévaluation sur les groupes sociaux les plus vulnérables, une explication doit être donnée. En effet, cela n'est pas très clair dans l'esprit des opinions publiques africaines.

Il faudra, notamment, s'attacher aux prix des médicaments, qui ont augmenté de façon considérable à cause de la dévaluation, ce qui entraîne une impossibilité de se soigner pour les personnes à revenus modestes.

Pour ce qui est des conséquences économiques, on peut dire que cette dévaluation semble une réussite. Les représentants de la Banque centrale africaine l'ont clairement confirmé.

En effet, on assiste à une reprise des plantations de café, de coton, de riz, toutes denrées désormais achetées aux producteurs à des prix en augmentation de 30 à 50 p. 100.

Les rentrées fiscales des Etats sont, elles aussi, en forte hausse. Les exportations ont repris et les importations sont en baisse très nette, ce qui participe à la reprise des productions intérieures. L'inflation reste dans les limites prévues, les pays ayant accepté de diminuer leurs droits de douane et leurs taux de TVA.

Les problèmes sociaux ne sont pas trop importants et les hausses de salaires ne sont pas trop fortes pour l'instant.

Cependant, il semble clair que si les gouvernements sont persuadés du bien-fondé de cette dévaluation, les parlements nationaux et l'opinion publique africaine le sont moins. Il subsiste donc un risque de fort mécontentement vis-à-vis de la politique française malgré les efforts entrepris par notre pays, comme je l'ai déjà souligné. Il serait bon que le Gouvernement français envoie des représentants pour expliquer la politique de notre pays en ce domaine, surtout aux parlements nationaux.

Pour ce qui concerne la communauté française résidant en Afrique, deux types de problèmes m'ont été exposés : la question des retraites payées en francs CFA, à laquelle vous avez déjà répondu, et la situation des Français payés en francs CFA et qui cotisent pour leurs charges sociales en France, donc en francs français. En effet ces cotisations ont été multipliées par deux à la suite de la dévaluation.

En conclusion, il est encore trop tôt pour savoir si cette dévaluation indispensable sera un succès complet ; toutefois les premiers signes sont encourageants. La réussite dépendra de la capacité des gouvernements africains à faire repartir leurs petites industries, à maîtriser l'inflation, à gérer l'augmentation des recettes fiscales, mais elle dépendra aussi de la remontée des cours des matières premières. En tout cas, comme vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale sont en train de reprendre leurs aides.

Enfin, j'ai rencontré les militaires français qui ont organisé les retours de nos ressortissants du Rwanda et je puis témoigner que la France peut être fière de son action. Votre ministère y a puissamment contribué. Je tenais, monsieur le ministre, à vous en féliciter (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la coopération.

**M. le ministre de la coopération.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens d'abord à rassurer M. Brunhes qui a évoqué un « désengagement » de la France. En effet, mon action permanente, le temps que je passe à l'écoute des Africains, le travail que nous accomplissons avec les responsables politiques, avec les administrations, avec les acteurs économiques en Afrique, prouvent bien que nous ne nous désengageons pas.

Vous avez également parlé, monsieur Brunhes, de problèmes auxquels nous sommes très attentifs : la santé et l'éducation. Je puis vous assurer que, comme cela ressortira du prochain budget du ministère de la coopération, nous réalisons dans ces deux domaines des efforts considérables, et nous les poursuivrons.

Notre souci est de faire en sorte que les plus défavorisés, en Afrique, ne soient pas pénalisés par cette mesure de dévaluation qui a été prise conjointement par nos partenaires africains et par nous-mêmes, puisque nous sommes solidaires dans le bateau de la zone franc.

Monsieur Gaynard, nous sommes parfaitement conscients, avec M. le ministre des affaires étrangères, du fait que, comme vous le souhaitez, nous devons absolument, sous l'autorité du Premier ministre, participer à toute démarche permettant d'aboutir à la paix entre les différentes ethnies du Rwanda, lesquelles correspondent à des partis politiques. Nous savons que le rôle de la France est de répondre à l'attente de nos partenaires africains qui nous demandent d'être très actifs. Nous serons donc les premiers à agir en nous substituant aux organisations internationales, qui nous ont un peu déçus ces derniers temps.

Nombreux sont ceux qui demandent aujourd'hui la constitution d'une force internationale, la présence de l'ONU sur le terrain, la cessation des combats, l'intervention du secrétaire général. Pourtant 1 600 casques bleus étaient sur place lorsque les premières troupes sont descendues vers Kigali !

Tout à fait consciente des problèmes, la France sera présente, elle qui a été à l'origine des accords d'Arusha. La seule solution réside dans la reprise de ces négociations d'Arusha et dans le respect des engagements pris à cette occasion par les diverses tendances. Soyez persuadés que nous sommes engagés dans cette voie.

Vous avez également évoqué les problèmes du franc CFA, mais je n'y reviens pas. Sachez néanmoins que nous sommes très solidaires et que nous suivons, jour après jour, l'évolution de la situation dans chacun des pays du champ. L'un de vos collègues a estimé que nous devrions assurer un suivi, prix par prix, matière par matière. Tel est le cas. Je reçois quotidiennement des fiches comportant les résultats des observations réalisées sur le terrain par les fonctionnaires de la mission de coopération.

Je peux donc vous affirmer que si le moindre clignotant s'allumait, nous aurions toute latitude pour intervenir afin d'éviter une pénurie de médicaments ou - comme nous l'avons fait dans les premiers jours, très difficiles, qui ont suivi la dévaluation - un emballement des prix des biens de consommation indispensables aux plus défavorisés dans les grandes banlieues des capitales.

Nous demeurons donc très attentifs ; nous observons ; nous sommes totalement mobilisés.

Je vous remercie aussi, monsieur Gaynard, d'avoir souligné les efforts que nous avons accomplis, dans ce contexte pour pousser à l'intégration régionale. Sans elle, en effet, il n'est pas de développement possible en Afrique. Nous devons saisir cette opportunité et tourner la page en offrant notre disponibilité et en poursuivant notre engagement de tous les instants pour accompagner la dévaluation en Afrique et aider nos partenaires, jour après jour, afin de favoriser, enfin, le redémarrage de la croissance et un véritable développement. La coopération ne doit plus être un simple mot.

Monsieur Janquin, vous avez dit que la décision de dévaluer avait été largement improvisée. Or le chef du Gouvernement a largement préparé le terrain avec nos partenaires africains. J'ai moi-même effectué plusieurs déplacements en Afrique pour expliquer dans quelle situation nous étions, eux et nous, puisque nous sommes solidaires. Nous les avons amenés à réfléchir aux voies et moyens auxquels nous pourrions recourir pour ne pas « aller dans le mur ». En définitive, c'est à Dakar, après



de longs débats, car tout le monde n'était pas d'accord, que nous avons décidé de prendre cette mesure, qui a paru la seule solution, allant dans le bon sens.

En la matière, nous nous sommes engagés et nous avons respecté nos engagements. Je suis ainsi allé plusieurs fois défendre la cause de la zone franc devant les institutions internationales à Washington.

On ne saurait donc dire que je suis l'homme d'une page tournée, l'homme qui se désintéresse de l'Afrique !

Demandez à nos amis africains ce qu'ils pensent de l'action de la France en Afrique aujourd'hui et de celle du ministère de la coopération. C'est à eux de vous répondre et non à moi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur Laffineur, je vous remercie de votre témoignage. Vous êtes allé sur le terrain et ce que vous nous avez dit confirme les informations que je reçois jour après jour de chacun de mes postes.

Il est vrai que la partie n'est pas gagnée. Elle est difficile et nous ne sommes pas encore sortis de la période la plus délicate. Toutefois, il n'y a pas eu de crise ; les gouvernements tiennent et les opinions publiques, après avoir réagi vigoureusement, commencent à constater des améliorations. Si cela vaut surtout pour les populations engagées dans des activités agricoles ou d'élevage, même dans les capitales, l'argent recommence à circuler. Une évolution se produit et nous y demeurons très attentifs, je le répète.

Je suis donc heureux que vous ayez relevé ce frémissement en insistant sur l'évolution des prix. Il est indéniable que nous avons donné de mauvaises habitudes à nos amis africains en les laissant importer de plus en plus. Désormais, ils ont compris qu'ils pouvaient fabriquer et consommer leurs propres productions. Cette évolution est sensible, trois mois après la dévaluation.

Puisque vous rentrez de République centrafricaine, monsieur Laffineur, je saisis cette occasion pour rendre un hommage public au président Patassé, qui nous a aidés d'une façon extraordinaire au moment du rapatriement des 1 400 étrangers et de nos 650 compatriotes qui ont fui le Rwanda. Sans son aide nous aurions eu quelques problèmes de logistique et de transport.

Je vous remercie également d'avoir évoqué le problème de l'information. Son importance est en effet primordiale et nous n'avons peut-être pas été assez dynamiques dans ce domaine. Sachez néanmoins qu'à ce jour quarante-sept journalistes africains spécialisés dans les problèmes économiques ont suivi des séminaires d'information à Dakar avec des universitaires français, des journalistes, des responsables du ministère de la coopération. Nous leur avons expliqué les mécanismes de la dévaluation.

Enfin, j'ai apprécié que vous ayez envisagé la possibilité d'envoyer des missions de parlementaires à la rencontre de leurs collègues africains afin de leur permettre d'échanger leurs points de vue sur ce problème de la dévaluation.

En tout cas, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je puis vous assurer que, dans mon ministère, nous suivons, jour après jour, les conséquences de cette dévaluation. Personnellement je reste en permanence à l'écoute des Africains ; je passe plus de temps chez eux, dans cette période difficile où il faut amortir le coup et prendre ses responsabilités, qu'au 20 de la rue Monsieur, dans mon ministère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous en avons terminé avec la communication hebdomadaire du Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures sous la présidence de M. Pierre-André Wiltzer.*)

### PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER,

vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

Je signale que, alors même que nous siégeons en séance publique, un certain nombre de nos collègues sont retenus en dehors de l'hémicycle par des réunions de commissions ou de groupes de travail.

C'est ainsi que, cet après-midi, sont convoqués la commission des affaires culturelles, la commission de la défense, la commission de la production, la commission d'enquête sur la situation de la SNCF, la commission mixte paritaire sur le traitement des difficultés des entreprises, la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes ainsi que quatre groupes d'études.

2

### LANGUE FRANÇAISE

#### Discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'emploi de la langue française (n<sup>os</sup> 1130, 1158).

La parole est à M. le ministre de la culture et de la francophonie.

**M. Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, moins de 4 p. 100 de non-réponses dans tous les sondages sur le sujet. De quoi s'agit-il ? De ce que les Français pensent de la langue française et de la politique à conduire à son égard. Tout le monde s'y intéresse, tout le monde en est passionné.

Il y a deux jours, à Deir el Quamar, au cœur du Chouf, au Liban, les représentants de toutes les communautés, druze, sunnite, maronite, grecque, catholique demandaient au ministre de la culture et de la francophonie que je suis et qui leur rendait visite, qu'une école française, un collège français, un lycée français soient créés dans cette région que beaucoup de chrétiens ont quittée pendant la guerre et où le gouvernement libanais s'efforce de faire revenir tous ceux qui y habitaient et y travaillaient auparavant.

Chez nous, écoutez la radio et la télévision ; écoutez MC Solaar : vous l'entendrez faire avec la langue française ce qu'on fait avant lui Bobby Lapointe, Boris Vian.

A partir de ces trois faits, disparates mais concordants, il est clair que la question de notre langue, de son existence, de son évolution, de ses rapports avec les autres est

posée. Et que le débat sur ce projet, adopté en première lecture par le Sénat il y a quinze jours, n'a pas été inventé de toutes pièces.

C'est une question de société, une question pour la place de la France et pour son avenir.

C'est pourquoi, avant d'en venir brièvement aux dispositions du projet, je voudrais d'abord dire quelle est la politique d'ensemble de la langue française engagée depuis que ce gouvernement a été nommé et que j'y assume la charge double et conjointe de ministre de la culture et de ministre de la francophonie.

Il est clair que nous mettons l'accent de nouveau sur la politique de la francophonie et sur la politique de la langue française.

Nous avons réactivé la politique de la francophonie et, de manière plus générale, de l'action culturelle extérieure de notre pays. Dans un instant, je dirai pourquoi, compte tenu de la situation du monde, j'ai engagé une nouvelle action pour diffuser le livre français à l'étranger ; je suis en train d'étudier les moyens de promouvoir la publication et la diffusion des revues, des manuels universitaires et scientifiques français.

Sous l'égide du professeur André Danzin, nous conduisons une réflexion avec mes collègues de l'industrie et de l'enseignement supérieur et de la recherche sur une stratégie nationale des industries de la langue : comment utiliser les nouvelles techniques de l'information, ce qu'il faut faire pour que notre langue s'exprime, à travers les nouvelles techniques, les produits multimédias, les ordinateurs, l'audiovisuel, l'interactivité, la numérisation. Nous sommes le deuxième pays au monde en matière de logiciels ? Pourquoi, grâce à cette intelligence informatique que nous développons, le français ne serait-il pas présent dans cette culture et cette économie des produits multimédias, de la numérisation et de l'interactivité ?

Nous nous efforçons, d'autre part, avec mes collègues Alain Juppé et Alain Lamassoure, de mettre en place une politique de l'Union européenne pour les langues. L'une des premières actions de la présidence française au premier semestre de 1995 sera de conduire, dans l'Union européenne, une politique de plurilinguisme, notamment avec une proposition qui paraît de bon sens et qui pourtant n'a pas encore été mise en œuvre : qu'il ne puisse, dans l'Union européenne, y avoir d'équivalence de diplômes que pour ceux qui auront suivi un enseignement comportant obligatoirement deux langues étrangères. Ce sera la garantie pour que chacun dans les seize pays de l'Union européenne apprenne, évidemment, sa langue maternelle, vraisemblablement l'anglais, grande langue de communication internationale, mais aussi l'une des autres langues de l'Union.

Le projet de loi que le Gouvernement vous propose s'inscrit dans ce dispositif d'ensemble : il s'efforce de rendre service à nos concitoyens en mettant à leur disposition la langue française qui est celle de 95 p. 100 de ceux qui vivent dans notre pays. En effet, ce texte n'a d'autre but que de garantir l'emploi du français dans certaines situations importantes de la vie quotidienne, la consommation, le travail, l'environnement publicitaire, ou tout simplement - ce qui paraît tout de même la moindre des choses dans notre pays - d'interdire en quelque sorte qu'on interdise l'usage du français.

La future loi se tient à mi-chemin du purisme et du snobisme. Elle ne se laisse pas prendre par le snobisme, par l'épate vers laquelle certaines minorités se laissent aller ; elle n'a pas non plus l'ambition du purisme et du pointillisme.

Pourquoi relancer cette politique de la langue française ? Pourquoi cette politique de la francophonie ?

Mesdames, messieurs les députés, je voudrais quelques instants, malgré les difficultés du temps, malgré la situation dans notre pays, qui requiert la mobilisation de tous, en particulier des hommes politiques, sur des questions urgentes comme celles de l'emploi, de l'activité économique, vous inviter, si je peux employer cette expression triviale, à lever quelques instants « la tête du guidon » et à regarder devant vous, devant nous. Vous apercevrez les raisons fondamentales qui militent en faveur de cette politique, et qui tiennent à la situation du monde et à la situation de notre société.

D'abord, il y a une raison de géopolitique. Je n'apprendrai rien à personne en disant que, depuis la chute du mur de Berlin, depuis la disparition du rideau de fer, le monde a complètement changé. Les clivages anciens ont disparu. L'ordre ancien n'existe plus. A la place de ces clivages - capitalistes et communistes, Est et Ouest, engagés, non-engagés - nous voyons souvent se répandre un seul modèle culturel, politique, économique, inspiré de l'économie de marché avec tous ses bienfaits, mais aussi avec toutes ses tares. Or, dans le monde d'aujourd'hui, il existe, comme la France elle-même, de nombreux pays - certains sont grands, d'autres beaucoup plus petits, certains sont riches, d'autres infiniment pauvres - qui ont envie, dans ce passage du siècle que nous sommes en train de vivre, de conduire un destin propre, qui ne soit pas calqué sur celui des autres.

**M. René André.** Très bien !

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.** Ils veulent leur identité, leur personnalité. Ils veulent un avenir conforme à leur histoire, à leur patrimoine, aux valeurs de leurs ancêtres, de leur passé et de leur présent. Ils savent qu'ils vivent dans un monde d'échanges, de communication, un monde qui, de plus en plus, est un, mais ce n'est pas une raison pour qu'il soit uniforme.

Ce que veulent ces pays, ces Etats, ces peuples, c'est pouvoir dans le monde d'aujourd'hui, ouvert, infiniment ouvert, continuer à être eux-mêmes. En cela, ils ressemblent infiniment à notre pays qui, en particulier depuis le début de la V<sup>e</sup> République, depuis que le général de Gaulle a mis l'indépendance au zénith de notre politique, veut avoir et s'est donné les moyens de son indépendance et de son destin propre.

**M. René André et M. Jean-Louis Beaumont.** Très bien !

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.** La francophonie n'est rien d'autre, mais c'est beaucoup, qu'une réponse, qu'un chemin que nous proposons à ces pays qui veulent aller de leur propre pas, selon leur propre destin, leur propre manière, leur génie propre, leur personnalité et leur identité.

La francophonie, vous le savez, propose à la fois une culture, une langue universelle et donc l'ouverture au monde, mais elle propose en même temps de respecter la diversité et la personnalité de chacun. Elle ne propose pas d'uniformiser le monde. Elle propose de sortir ainsi, si on le veut, du modèle unique anglo-marchand qui est en train de se répandre dans un certain nombre de pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Je crois que, par cela même, il existe, à travers la francophonie, une voie de liberté qui est le souffle dont beaucoup de pays dans le monde ont besoin. Pour celui qui, comme moi, est allé, en l'espace d'un mois, visiter le

Vietnam, le Cambodge, le Laos ou le Liban, ce que je dis correspond à une profonde volonté commune à la France, aux pays francophones du Nord - le Canada, la Belgique, la Suisse - aux pays francophones de l'Afrique, mais aussi à ces pays du Proche-Orient, qui veulent une arabo-francophonie, ou à ces pays de la péninsule indo-chinoise, qui veulent, demain, devenir de nouveaux dragons en conservant la personnalité propre que peut leur donner la francophonie, ou encore à ces pays de l'Est, comme la Roumanie ou la Bulgarie aujourd'hui et peut-être d'autres demain, qui veulent trouver les chemins de leur destin autrement que dans une simple américanisation.

**M. René André.** Très bien !

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.**

Voilà, je crois, une raison que nous devons au monde pour conduire la politique que je propose et pour adopter ce projet de loi. Après tout, ce que peuvent attendre ces peuples, c'est d'abord que nous préservions et que nous fassions fructifier nous-mêmes le capital sur lequel ils veulent se nourrir et qui est l'aliment de leur propre indépendance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Bien entendu, il existe une autre raison et c'est à présent le ministre de la culture qui s'exprime.

La culture, c'est l'échange, c'est l'interpénétration de toutes les valeurs. La culture est et ne peut pas ne pas être internationale, transfrontières. Elle dépasse les langues, les ethnies et les religions. Nous sommes tous amoureux fervents de Tchekhov, de Raphaël et de tous ceux qui, dans notre pays, ont fait l'École de Paris, pour la musique, pour les arts plastiques, preuve que notre pays a été et reste un formidable creuset de civilisations et de cultures.

Mais la culture française, c'est fondamentalement, - au sens propre du mot « fondamental » - la langue française qui la porte, qui est son moyen d'expression, mais aussi son pilier, sa colonne vertébrale.

Si nous laissons se déliter ce qui est le terrain même sur lequel se construit notre culture, notre politique culturelle perdrait ses fondations, cette politique culturelle qui tend à la fois à protéger notre patrimoine et à développer notre création. Cette seconde raison est tout à fait fondamentale.

Aux yeux de notre gouvernement, il n'y a pas de politique culturelle pour l'avenir qui ne soit aussi une politique de la langue française s'efforçant, en particulier par l'écrit, par le biais des livres, premier support de toute culture, de garder intact notre héritage et, à partir de lui, de proposer à tous de créer.

Claudiel le disait déjà, mais il est, je crois, de circonstance de le rappeler : « Notre langue est au cœur de notre culture. » Pour nous et pour les autres, il disait aussi : « L'essentiel de ce que l'homme peut apporter au monde, c'est le meilleur de lui-même. » Et qu'avons-nous de meilleur en nous-mêmes que notre propre langue ?

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.**

Enfin, et dans les circonstances que connaît aujourd'hui notre pays, cette raison est fondamentale sur le plan social, la langue française, c'est la langue de la communauté nationale, la langue de l'intégration dans la communauté nationale.

Alors que nous assistons, malheureusement, dans nombre de nos grandes agglomérations, à la déchirure, voire à la désintégration du tissu social, et à la ségrégation

dont nous connaissons toutes les conséquences, je considère que défendre et promouvoir la langue qui est la langue de tous c'est favoriser l'intégration dans la communauté nationale. Parce que le français, c'est la langue du peuple, c'est son capital ! Un capital dont chacun dispose si dépourvu soit-il sur le plan matériel comme sur le plan spirituel ! Et il est du devoir de l'Etat, du Gouvernement et de la représentation nationale de le préserver et de le faire fructifier dans l'intérêt de tous !

C'est pourquoi j'affirme que la politique que nous conduisons, et cette loi s'y intègre, est une politique populaire au sens noble du mot : c'est une politique pour tout le peuple ! Elle représente, mesdames, messieurs les députés, un enjeu aigu et prenant. Car notre pays n'a nul besoin de s'abandonner aux ferments du tribalisme ou de l'élitisme. Nous avons besoin de rassembler, de réunir, de communiquer et de nous comprendre, et nous le ferons grâce à la langue française ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Si à ces enjeux nous adhérons tous, je le crois, notre débat suscite deux attitudes que je caractériserai sommairement. Pour certains, dont votre rapporteur, Francisque Ferrut, il ne s'agit pas de la grande loi de défense de la langue française que l'on attendait. Quant aux opposants, ils dénoncent une loi répressive, inutile, policière, un « marteau-pilon pour écraser une mouche ».

Ces deux appréciations sont à la fois exactes et inexacts. Comme je l'ai dit tout à l'heure, au sein d'une politique qui a une haute ambition et se veut de portée universelle, ce texte a un objectif limité. C'est une loi de service. Mais le débat qui s'est instauré autour de cette loi - et j'en suis heureux car c'est extrêmement positif - favorise une prise de conscience collective de l'importance de la langue française. Et j'ai l'intention, après l'adoption - du moins je l'espère - de ce projet, de mener une action de participation et de communication, d'ouvrir, avec les moyens dont je dispose, un débat. Dans les semaines qui viennent, sous le thème fédérateur « notre langue, parlons-en », je souhaite que les Français débattent plus encore, car ce projet, cette politique, il n'est pas question de les leur imposer. Il faut que la majorité du peuple français y adhère.

Autour de ce thème, je créerai notamment au sein et auprès du Conseil supérieur de la langue française, des cercles de réflexion intéressant toutes les professions. Des professionnels libéraux, gens du cinéma ou de l'audiovisuel, ingénieurs, techniciens, et avec eux, d'autres spécialistes, seront invités à débattre non seulement du lexique - des mots, des termes officiels, de la terminologie - mais aussi de ce qu'il convient de faire pour encourager à créer en français dans chacune de ces professions et y promouvoir l'utilisation de notre langue.

Avec les jeunes générations qui ont leurs parlers et leurs modes d'expression, il y a aussi beaucoup à faire pour enrichir notre langue. Et, forçant un peu le trait, je préconiserai que nous ayons une « académie des petits », une académie en herbe où les jeunes apporteraient à la langue française ce que les immortels dans la véritable Académie s'efforcent de lui apporter avec leur science et leur érudition.

Voilà pourquoi, mesdames, messieurs les députés, j'affirme haut et fort que ce projet de loi n'est nullement futile, pas plus que notre politique. Ce sont au contraire une action et un projet offensifs qui disent simplement que si nous avons une volonté, il n'y a pas de fatalité.

L'informatique, inventée par des Français, ne nous est-elle pas revenue des Etats-Unis, sans que pour autant nous parlions de *computer* mais bien d'« ordinateur » ? Après la découverte du virus du sida en France, c'est des Etats-Unis qu'est venue la notion d'épidémie. L'appelons-nous pour autant « AIDS » ? Nous disons sida, syndrome d'immunodéficience acquise. C'est dire que même pour les sujets de la plus grande actualité, pour les innovations, pour les nouveaux phénomènes de société, nous sommes capables de parler français simplement et efficacement. Encore faut-il ne pas mettre un point d'honneur - en faire un snobisme - à penser que les mots étrangers sont meilleurs, plus efficaces et plus chics !

La loi que je vous propose, mesdames, messieurs les députés, est tournée vers le futur et vers l'innovation. En créant des garde-fous, elle appelle à la créativité. Je souhaite que nous puissions innover en français, créer en français, créer « du » français et sortir de ce qu'un journaliste a très opportunément appelé l'« épate des mots étrangers ».

Je le répète, ce que nous avons à prendre pour enrichir la langue, prenons-le à Saint-Denis plutôt qu'à Brooklyn.

Notre langue est, et doit rester une langue vivante. Le français ne doit pas devenir à l'anglais ce que sont aujourd'hui au français le latin et le grec.

Ce que nous préconisons en fait, c'est, pour la France mais aussi pour l'Europe et le monde, le pluralisme et l'harmonie par le plurilinguisme. Cette loi s'appliquera naturellement aux Français sur le territoire de la France, mais aussi, dans son inspiration, à toutes les autres langues. Car ce n'est pas seulement Molière qu'on assassine, c'est aussi, dans bien des circonstances, Shakespeare ou Dickens, sans parler de Cervantès, de Dante, de Dostoïevsky ou de Goethe.

J'avais été frappé - et je suis persuadé que ce n'était pas une coïncidence - que, parmi ceux qui sont sortis en 1988, 1989 et 1990 des prisons des pays de l'Est, beaucoup parlaient français. C'est dire que préserver et promouvoir le français, qui est la langue de la liberté, de l'égalité, de la démocratie et de la tolérance, c'est faire en sorte que son message continue de vivre. C'est un enjeu pour nous naturellement, mais aussi pour tous les peuples qui sont épris de nos valeurs.

Après avoir non pas seulement décrit ce qu'il y avait dans la loi - nous allons en discuter longuement et posément - mais expliqué aussi en quoi notre ambition est grande et notre politique importante, je voudrais terminer en vous invitant à suivre, dans le débat, la recommandation de Verlaine répondant à Boileau dans son Art poétique :

« Car nous voulons la nuance encor,  
« Pas la couleur, rien que la nuance !  
« Oh ! la nuance seule fiance  
« Le rêve au rêve et la flûte au cor !  
« Fuis du plus loin la Pointe assassine,  
« L'esprit cruel et le rire impur,  
« Qui font pleurer les yeux de l'Azur,  
« Et tout cet ail de basse cuisine !  
« Prends l'éloquence et tords-lui son cou,  
« Que ton vers soit la chose envolée  
« Qu'on sent qui fuit d'une âme en allée  
« Vers d'autres cieus à d'autres amours. »

La nuance seule fiance le rêve au rêve : c'est pour cela qu'il faut parler français ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Francisque Perrut, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Francisque Perrut, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Votre projet de loi, monsieur le ministre, nous donne l'occasion d'aborder un sujet rarement débattu ici et qui tient pourtant une place essentielle dans la vie quotidienne de nos concitoyens puisqu'il s'agit de la langue française.

Avant d'analyser le contenu des articles, permettez-moi, comme vous l'avez fait, d'élargir le débat en un plaidoyer pour la défense et la promotion de notre langue.

La langue française est un véritable patrimoine qui appartient à tous les citoyens, le seul sans doute que chacun peut posséder tout entier, alors même qu'il est partagé par tous.

Elle peut être considérée sous deux aspects.

C'est d'abord un instrument de communication. La langue a un but utilitaire. Elle est un lien indispensable entre les hommes, dans la vie en société, et elle doit être défendue à ce titre, pour que la communication entre eux soit la meilleure possible. Tel est, en fait, l'objet du projet de loi qui nous est soumis.

En outre, la langue est aussi l'expression vivante de l'esprit et de l'âme d'un peuple. Elle est, en elle-même, un élément important de notre culture, riche de tout un passé, de traditions transmises à travers les générations qui l'ont enrichie de leurs empreintes, qui ont assuré sa pérennité à travers les siècles depuis François I<sup>er</sup> et l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539. C'est d'ailleurs ce que voulait signifier l'académicien Jean Dutourd dans son discours de réception à l'Académie française quand il évoquait « ce qui est le plus profondément nous-même », à savoir notre langage.

Cet aspect, qui n'a pas sa place dans le projet de loi, ne peut cependant pas être passé sous silence, car il est essentiel, voire prioritaire.

En cette fin de vingtième siècle, on ne peut que déplorer l'état d'abandon dans lequel stagne notre langue. Et je m'adresse à travers vous, monsieur le ministre de la culture, à vos collègues, le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la communication, qui ne sont pas présents à vos côtés. C'est dommage car ils sont tous autant concernés que vous par ce sujet. Ils auraient pu être associés à cette initiative, afin d'introduire un vrai débat de fond sur la place de la langue française et sur les moyens de la promouvoir et non pas seulement sur les mesures, certes utiles, mais techniques et matérielles, destinées à assurer une meilleure information des citoyens.

Quelle place, en effet, tient aujourd'hui l'enseignement de la langue française dans notre système éducatif ? Depuis l'école primaire jusqu'à l'université, cet enseignement devrait être à la place de choix, c'est-à-dire à la première. Or un pourcentage important de jeunes élèves abordent l'enseignement secondaire sans même maîtriser la lecture. Non seulement ils ne savent pas écrire, mais ils ne savent même pas lire leur langue ! Même parmi nos élites, le niveau de connaissance de la langue est souvent très moyen. Nombre d'incorrections émaillent les textes, qu'il s'agisse du vocabulaire, de la syntaxe ou, surtout, de l'orthographe.

Parlons-en de l'orthographe ! On assiste à une véritable démission - quasiment volontaire - devant les règles les plus élémentaires de l'expression écrite ou orale !

Professeur de français pendant trente-six ans, je mettais un zéro - j'ai presque honte d'évoquer ce souvenir - à un candidat qui faisait plus de cinq fautes d'orthographe dans une grande copie de baccalauréat. Maintenant, cela paraît bien ridicule car ces cinq fautes, on les commet dans une page, voire dans une demi-page !

**M. Pierre Mazeaud.** Quarante plutôt !

**M. Francisque Perrut, rapporteur.** Aujourd'hui, mon attitude, dont je suis fier, n'aurait plus de sens. On ne pourrait même plus corriger une copie.

Certes, il existe bien encore quelques spécialistes de l'orthographe, ceux là même qui écrivaient sur ces bancs, il y a quelques semaines, sous la dictée de Bernard Pivot. Mais ils sont si peu nombreux. Ils représentent un pourcentage si faible de notre population !

Faut-il en rendre responsable la place prioritaire qu'occupe l'audiovisuel - l'emploi du téléphone, par exemple - qui conduit à privilégier la langue parlée au détriment de la langue écrite ? Certains ne sont-ils pas allés jusqu'à prôner l'orthographe phonétique ? Ce serait tellement plus simple ! Mais avec une orthographe phonétique, il n'y aurait plus de règles, ce serait la négation de tout fondement de la langue.

Sans m'attarder sur un sujet qui me passionne, je profite de l'occasion pour tirer la sonnette d'alarme. Avant de prendre des mesures pour défendre l'usage du français contre l'emprise croissante des langues étrangères, commençons par défendre notre langue pour elle-même. Commençons par la protéger, la cultiver, la respecter, enseigner ses règles pour les faire mieux connaître et lui apporter tous les soins qu'exige une parfaite correction.

N'oublions pas que la langue française est aussi l'image que donne la France d'elle-même dans près de cinquante pays francophones. A ce seul titre, nous n'avons pas le droit de la négliger. Il est de notre devoir de la valoriser, de lui conserver ce prestige qu'elle a acquis depuis des siècles sous les cieux les plus divers parmi les populations d'Afrique, d'Asie, d'Amérique, en tant que témoignage vivant de la richesse spirituelle et culturelle de notre pays.

J'ai assisté il y a environ deux semaines à une réunion dans cette enceinte avec des représentants du Burkina Faso. J'avais eu la faiblesse de me demander s'ils étaient francophones. J'ai été stupéfait de voir la qualité de leur français. Ils parlaient un français beaucoup plus châtié que le nôtre. Pour eux, c'était une gloire de parler français, ils en étaient fiers, alors que nous, nous nous moquons de notre langue. Allons donc prendre des leçons au Burkina Faso. Nous verrons ce que c'est là-bas que la langue française.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour le République.** C'est vrai.

**M. Francisque Perrut, rapporteur.** C'est pourquoi, sur ce point précis, je voudrais qu'un double souci soit pris en compte pour assurer la promotion de la langue dans ces pays francophones. Il faudrait d'un côté intensifier les efforts pour l'accueil des étudiants étrangers dans nos universités et nos grandes écoles et, de l'autre, améliorer les conditions de fonctionnement des « Alliances françaises » ou des organismes qui concourent à développer l'enseignement de la langue française à l'étranger, même si cette mission, il est vrai, ne dépend pas directement de votre ministère, monsieur le ministre.

J'ai encore le souvenir d'avoir visité une « Alliance française » à Mexico, l'une des plus grandes que nous ayons à l'étranger. D'autres sans doute la connaissent, et je vois que certains de mes collègues hochent la tête. J'ai été un peu scandalisé quand on m'a montré avec quels

livres on apprenait le français. C'est avec de vieux bouquins de cinquante ans, plus du tout à jour, et de vieilles grammaires françaises qui perdaient toutes leurs pages qu'ils travaillaient, parce que la France ne leur en envoyait pas d'autres. Le transport par avion est trop cher parce c'est lourd, m'a-t-on expliqué. J'ai été un peu scandalisé et, là-bas, j'avais un peu honte pour la France. Ce sont des exemples concrets. Il y a encore beaucoup à faire ! Ce n'est peut-être pas l'objet du projet de loi dont nous discutons, mais ce n'est pas tout à fait hors sujet quand on parle de la promotion de la langue française.

Les considérations précédentes ne signifient nullement que la langue doit être considérée comme un monument historique, figé dans un état immuable, telle une cathédrale gothique dont on respecte fidèlement l'état originel dans les moindres détails de son architecture. La langue évolue comme tout ce qui vit. Le vocabulaire, comme la syntaxe, vieillit, se renouvelle, s'enrichit au fil des ans, sans que la langue renonce tout à fait à ses racines profondes qui ont été à l'origine de son essence même : émanation du grec ancien et du latin, à travers la langue romane, avec des apports d'origines multiples - germanique, celtique, italien, espagnol, arabe, entre autres - fondus dans un même creuset en fonction des mélanges et des flux de populations.

Dans les temps modernes, la langue subit surtout l'emprise des langues anglo-saxonnes et son vocabulaire s'enrichit sans cesse de vocables d'importation, que l'on appelle les néologismes, transposés tels quels ou à peine francisés avec leur orthographe et le plus souvent leur prononciation.

Cette vogue actuelle du néologisme - par exemple le « franglais » - n'a pas de justification lorsqu'il existe des mots français de même signification. Pourquoi listing plutôt que liste, meeting pour réunion, dispatcher pour répartir, et on pourrait citer des dizaines et des centaines de mots de ce genre ? D'ailleurs, pour un certain nombre de nos concitoyens, c'est faire preuve de distinction que d'émailler leur vocabulaire de ces mots étrangers dont ils ne comprennent pas forcément tout à fait la signification exacte.

J'appelle cela du « libertinage verbal » et je pense qu'il mérite d'être contenu, mais il faut garder raison. Il n'est pas question d'interdire l'emploi de mots tout à fait incorporés dans notre langage quotidien et l'on pourra continuer à aller acheter son *beefsteak*, à applaudir les buts marqués par *penalty*, à manger un *sandwich* et à voyager dans un wagon pendant le week-end. Il y a donc des mots qu'il n'est pas question de supprimer de la langue. Certains, voulant ridiculiser le texte, se demandent quoi dire à la place de *sandwich* ? Ils continueront à dire *sandwich*.

L'extension des échanges commerciaux à travers le monde a eu pour conséquence de faire introduire en même temps que le produit importé la langue d'origine de sa fabrication, mais ce sont surtout les progrès scientifiques et l'internationalisation de la recherche qui ont été à l'origine de l'interpénétration des langues, et la nationalité des savants a conduit tout naturellement à l'utilisation de leur langue d'origine, d'où l'importance croissante de la langue anglaise, qui a bien vite pris le pas sur le français, reconnu autrefois comme la langue officielle de référence, à tel point qu'aujourd'hui, chacun le sait, les chercheurs français qui souhaitent étendre la notoriété de leurs écrits sont invités à les rédiger en anglais, pour ne pas dire qu'ils y sont obligés.

Les exemples sont nombreux. Je citerai celui du colloque de génétique moléculaire organisé en avril 1993 à l'Unesco avec la participation du ministère français de la recherche. Les personnalités et les chercheurs français qui souhaitaient s'exprimer ont été contraints de le faire en anglais. La traduction simultanée n'avait pas été prévue par les organisateurs, alors même que le français est l'une des langues de travail de l'ONU et des organisations qui en dépendent. C'est un exemple parmi tant d'autres !

Ce type d'exemple justifie le projet de loi dont nous discutons. Si certains considèrent qu'il est inutile et inefficace, je pense, pour ma part, qu'il est tout à fait nécessaire, par la loi à défaut d'un autre moyen, de fixer des limites, de mettre un terme aux abus, d'apporter des garanties, aussi bien en faveur des usagers, des salariés, des consommateurs que des savants à la pointe de la recherche.

Dussé-je encourir le reproche de pédanterie, je voudrais faire encore un petit rappel littéraire en me référant à une époque qui n'est pas sans analogie avec la nôtre. Les humanistes du seizième siècle ont joué un grand rôle dans l'évolution de notre langue naissante. Et le poète Du Bellay dans la *Défense et illustration de la langue française* proposait, en 1549, de défendre la langue française contre le latin, qui avait encore la préférence des philosophes, des savants et des historiens. Pour cela, il avait proposé de l'« illustrer », c'est-à-dire de l'enrichir en fabriquant, à la pelle, si j'ose dire, des mots nouveaux, soit transposés directement du latin, ce qu'on appelait les doublets, soit empruntés aux langues étrangères, dont beaucoup sont encore utilisés dans notre langue courante.

Il est certainement allé trop loin dans son désir de renouveau et il a créé la plus grande confusion dans la langue, au point qu'il fallut un jour mettre de l'ordre. C'est ce que proposa Malherbe au siècle suivant.

**M. Yves Marchand.** Enfin, Malherbe vint ! (*Sourires.*)

**M. Francisque Perrut, rapporteur.** « Enfin Malherbe vint », écrivit Boileau au siècle suivant en lui rendant hommage. Je ne sais pas, monsieur le ministre, si l'on pourra dire un jour : « Enfin Toubon survint, qui voulut hardiment aux abus mettre un frein ! » (*Sourires et applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Malheureusement, je n'ai pas la notoriété de Boileau...

**M. Philippe Vasseur.** Ça viendra.

**M. Pierre Mazeaud.** On fera en sorte.

**M. Francisque Perrut, rapporteur.** ... et je ne vous garantis pas que cette citation passera à la postérité, monsieur le ministre. (*Sourires.*)

**M. le président.** Elle passera au moins au *Journal officiel*, mon cher collègue !

**M. Francisque Perrut, rapporteur.** Il y a une autre différence avec Boileau, c'est que du temps de Boileau, il n'y avait pas besoin de la loi. L'autorité morale d'un Art poétique ou des Epîtres suffisait, les sanctions étaient littéraires, car ceux qui ne respectaient pas les règles ne passaient pas à la postérité. C'était le bon temps !

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.** Il n'y avait pas la télévision !

**M. Francisque Perrut, rapporteur.** A ceux qui contestent l'utilité d'un texte législatif, rappellerai-je que le Parlement a déjà eu plusieurs occasions d'adopter des lois visant à renforcer l'usage de la langue française ?

La loi de décembre 1975 constitue le dispositif central de cette législation. Son adoption à l'unanimité avait représenté un progrès indéniable, et certaines dispositions

discutées aujourd'hui se contentent d'actualiser celles de la loi de 1975, que l'on a appelée la loi Bas-Lauriol, du nom de leurs promoteurs, car c'était un texte d'origine parlementaire. Elle imposait l'utilisation du français dans les marques de fabrique, de commerce, de service, les dénominations sociales des sociétés et associations, rendait obligatoire l'utilisation du français pour la désignation, l'offre, la présentation, la publicité écrite ou parlée, le mode d'emploi ou d'utilisation. Je n'insiste pas puisque nous retrouvons ces dispositions dans le présent texte. Elle exigeait aussi la rédaction en français du contrat de travail, de façon à protéger le salarié, et notamment l'étranger, et les infractions étaient déjà, à l'époque, reconnues, constatées, poursuivies comme les infractions normales à la loi du 1<sup>er</sup> août 1905.

La loi de 1975 avait donc déjà pour objectif de protéger l'utilisateur et le consommateur contre une mauvaise compréhension qui résulterait de l'emploi soit de textes rédigés exclusivement en langue étrangère, soit de textes français comportant des termes et expressions étrangères, afin qu'ils puissent acheter et utiliser un produit ou bénéficier d'un service en ayant une parfaite connaissance de sa nature, de son utilisation et de ses conditions de garantie.

Depuis 1975, il y a eu encore beaucoup d'autres textes, qui ont apporté une finition à ces règles d'utilisation du français. Ainsi, la loi du 21 juillet 1983, la loi du 17 janvier 1989 sur la communication audiovisuelle, qui confiait au Conseil supérieur de l'audiovisuel le soin de veiller à la défense et à l'illustration de la langue et de la culture françaises, ou celle du 15 juillet 1992, beaucoup plus récente.

Par ailleurs, on avait déjà prévu un enrichissement de la langue française, organisé par le décret du 16 mars 1986, qui a institué des commissions de terminologie chargées de créer les néologismes français nécessaires à l'activité contemporaine des différents secteurs d'activité.

La législation existe déjà. Ne reprochons donc pas au projet de créer quelque chose. En revanche, dans la mesure où de telles dispositions existent et n'ont pas été appliquées, on pourrait peut-être se demander s'il est utile d'en prévoir d'autres. L'avenir nous dira si les dispositions de la loi de 1994 auront plus d'effet.

Avant de terminer, je voudrais en quelques mots évoquer deux points soulevés par des contradicteurs.

D'abord, la défense de la langue française n'est pas un objectif contradictoire avec une politique de construction européenne. Je dirais presque : au contraire. La nécessité d'un rapprochement entre les Etats n'implique pas que tous parlent une langue unique faite d'un mélange d'emprunts. Ce serait absurde. En revanche, elle doit pousser à étendre le plurilinguisme de sorte que, dès l'école, la pratique des langues vivantes soit un élément de base de la culture pour les nouvelles générations.

La défense de la langue française n'est pas non plus en contradiction avec le respect et la pratique des langues régionales, qui, elles aussi, contribuent à enrichir notre patrimoine culturel dont elles font partie. Un Breton, un Alsacien, un Provençal, un Basque, doit pouvoir protéger et transmettre la langue de son pays, élément de son histoire et de sa civilisation, surtout lorsqu'il s'agit d'une langue écrite qui se manifeste par des textes et est parfois à l'origine d'œuvres littéraires.

Cela dit, la loi peut se résumer par quelques têtes de chapitre sur lesquelles je ne reviens pas en détail puisque nous allons les étudier lors de l'examen des amendements : le français comme langue des lieux publics, le français comme langue du commerce et de la consumma-

tion, le français comme langue du milieu de travail, le français comme langue de l'enseignement, le français comme langue des colloques et, enfin, le français comme langue de la publicité et de la communication audiovisuelle.

La commission a examiné le texte dans la rédaction votée par le Sénat. Elle a adopté un certain nombre d'amendements qui ne modifient pas sensiblement le fond du projet et que nous reverrons séparément lors de la discussion des articles, et elle a approuvé le texte ainsi amendé.

J'ajouterai en mon nom personnel que, comme à de nombreux commissaires, il me paraît nécessaire que d'autres mesures soient prises, pas nécessairement par voie législative, pour assurer une meilleure politique linguistique et une véritable promotion de la langue française. Je suis heureux, monsieur le ministre, que vous ayez répondu par avance puisque vous avez parlé dans votre conclusion d'un grand débat qui permettrait d'aller plus au fond des choses. Je m'en réjouis. C'était le vœu que je voulais formuler en terminant.

Il faut promouvoir la langue française, d'une part, en lui garantissant dès l'école un enseignement mieux adapté et une connaissance plus approfondie auprès de nos concitoyens, d'autre part, en lui redonnant un rayonnement à travers le monde qui aille de pair avec la place qu'entend jouer notre pays dans le concert des nations.

Une France forte ne devrait pas avoir besoin de défendre et d'imposer l'usage de sa langue. Cette promotion devrait aller de soi. Conserver son esprit à la langue française tout en lui assurant un enrichissement permanent mais raisonné, non exclusif des cultures régionales, tel devrait être le projet de toute promotion du français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, la commission des affaires étrangères n'a pas été saisie au fond mais pour avis de ce projet de loi, qui ne la concernait qu'indirectement mais qui la concernait fortement. Il est en effet certain que, quand nous stipulons pour la langue française, nous intéressons une cinquantaine de pays réunis dans la communauté de la francophonie, la langue française étant leur lien privilégié.

Ce texte n'a pas soulevé un enthousiasme particulier au sein de la commission des affaires étrangères qui, comme plusieurs de nos collègues l'ont dit par ailleurs, a considéré que c'était le réceptacle d'un certain nombre de textes réglementaires et qu'il manquait un peu d'un souffle qui serait passé à travers les cimes pour parler du français comme il convient.

Tel qu'il est, il reprend en fait la loi Bas-Lauriol de 1975, qui n'a pas été appliquée. Il faut d'ailleurs souhaiter qu'il connaisse un meilleur sort. Il reprend également, sous d'autres formes, deux textes qui n'ont pas abouti : celui que M. Sarre avait signé avec tous les membres du groupe socialiste en 1984, et celui que Mme Tasca avait présenté l'année dernière au Sénat, après accord du Gouvernement, une semaine avant la fin de la législature socialiste. Personne ne peut donc protester contre un texte nouveau en ce domaine.

Ce texte, il faut le considérer comme un message de soutien aux communautés francophones, directement intéressées au bon usage du français. M. Perrut a donné tout à l'heure l'exemple du Burkina Faso, mais on pour-

rait citer les cinquante autres pays de la communauté francophone. Rappelons-nous d'ailleurs que, contre la réforme de l'orthographe, c'est d'hors de France que sont venues la plupart des contestations. On réclamait, paraphrasant ce que disait le général des jésuites au pape, que la langue française soit comme elle soit ou qu'elle ne soit plus, et que l'orthographe de la langue française, qui fait partie de son charme, au sens propre, reste telle qu'elle est, telle que nous l'avons connue dans la littérature. Moyennant quoi, chacun s'est incliné, à commencer par l'Académie française, et cette réforme de l'orthographe est aujourd'hui dans les limbes, sinon en enfer.

C'est pourquoi notre propre renoncement à utiliser le français sur notre territoire pour nommer certaines choses de la vie quotidienne, communiquer dans les colloques ou publier dans les revues scientifiques, suscite l'étonnement dans les pays francophones et dans les autres.

Les communautés francophones ont même le sentiment que Paris les abandonne dans leur combat pour préserver leur particularité culturelle et linguistique, ainsi qu'en témoigne le manifeste signé par 101 intellectuels du Québec au mois d'octobre 1993 et intitulé : « Des Québécois parlent aux Français ». Je rappelle au passage que le Québec est la seconde communauté de langue française dans le monde.

Ce manifeste exprimait « l'espoir que le projet de loi renforçant les dispositions antérieures relatives à l'usage du français sera adopté dans un très proche avenir de manière à combattre avec efficacité toute forme de laxisme dans la défense de la langue ».

Tout aussi révélatrice est la résolution adoptée les 16 et 17 mars derniers par le Conseil permanent de la francophonie, organe rassemblant quinze pays et créé par le sommet de la francophonie, lequel se félicite que « la France, qui a des responsabilités historiques particulières en ce domaine, prenne ainsi des mesures en faveur du français, langue en partage de l'ensemble de la communauté francophone ».

L'attente des peuples francophones était d'autant plus forte que la France s'est engagée ces dernières années en faveur d'un renforcement de la francophonie. Le dernier sommet des pays « ayant en commun l'usage du français » - il s'agira désormais du sommet des « pays ayant le français en partage » - s'est tenu à l'île Maurice du 16 au 18 octobre derniers. Les structures institutionnelles de la francophonie ont été simplifiées et renforcées et une vingtaine de résolutions sur les grands dossiers internationaux ont été adoptées.

Expression d'une solidarité culturelle à ses débuts, outil d'une coopération économique ensuite, la francophonie est désormais consacrée comme projet politique. Nous vous devons, monsieur le ministre, cette évolution favorable. Ce projet politique global intéresse le devenir des Etats membres. Un pas décisif a été franchi vers la constitution de cette « communauté organique », instrument d'une solidarité humaine et culturelle spécifique, évoquée par le président Senghor.

Dans ce contexte, notre refus persistant de définir une politique linguistique claire et cohérente aurait constitué un contre-signal de nature à nuire à la dynamique impulsée à Maurice.

Le dépôt du présent projet de loi se veut une réponse à cette attente. Bien sûr, il ne s'agit pas d'une « charte du français » et on n'y trouve pas de mention relative à la diffusion du français à l'étranger. Cependant, la politique de promotion du français qui est proposée est dirigée vers l'étranger autant que vers la France, vers la communauté francophone.

Le 12 avril, le Premier ministre écrivait dans une circulaire : « Dans la mise en œuvre des instructions qui suivent, les agents publics doivent avoir la conviction que la langue française est un élément important de la souveraineté nationale et un facteur de la cohésion sociale. » Que la langue française soit un facteur de la cohésion sociale, c'est évident ! Où serait cette cohérence si les Français ou les habitants de la France ne parlaient pas français ?

Le Premier ministre ajoutait : « Aucune considération d'utilité, de commodité ou de coût ne saurait donc, sauf circonstances spéciales, empêcher ou restreindre l'usage de la langue française. Si tous les citoyens ont reçu en legs notre langue, les agents publics ont, plus que les autres, des obligations particulières pour assurer son usage correct et son rayonnement. Il leur incombe non seulement de veiller dans l'ensemble de leurs activités en France à ce que la place du français ne soit pas mise en cause, mais aussi de respecter les règles qui régissent l'emploi de la langue française dans les relations internationales. En effet, la langue française doit demeurer une langue de communication internationale de premier plan. De plus, en sa qualité de membre de la communauté des pays ayant le français en partage, la France exerce des responsabilités particulières. Celles-ci portent tout particulièrement sur l'usage d'une langue dont près de cinquante Etats ont choisi de faire, à des degrés divers, une langue de travail et de culture. » Rappelons que, lors des négociations du GATT, l'exception culturelle a été demandée par les cinquante pays réunis à l'île Maurice et que nous avons été conjointement entendus.

Me suivant, la commission des affaires étrangères a, à l'unanimité, émis un avis favorable à l'adoption du projet de loi. Elle a par ailleurs adopté trois amendements, que je défendrai le moment venu. L'un d'eux tend à compléter l'article 1<sup>er</sup> A en précisant que la langue française « est le lien privilégié des Etats constituant la communauté de la francophonie ».

Lors de la réforme de la Constitution, j'avais défendu en séance publique deux amendements. Le premier qui prévoyait que la langue française était « la langue de la République », a été adopté à l'unanimité. L'autre, qui se référait à la francophonie, n'a été rejeté qu'à quelques voix près - encore a-t-il fallu décompter précisément les voix, car le président n'était pas sûr du résultat du vote.

Le texte qui nous est soumis est l'occasion de rappeler que ce « lien privilégié » unit les Etats de la francophonie et je souhaite que l'Assemblée adopte le nouvel amendement à l'unanimité, comme l'a fait la commission des affaires étrangères.

Le groupe socialiste avait, dans un premier temps, voté pour le projet de loi. Il s'est ensuite rétracté, si je puis dire, pour adopter une position d'abstention. Il avait cependant adopté l'ensemble des amendements soumis à la commission.

Pour conclure, je citerai Thucydide qui, il y a bien longtemps, écrivait : « Les barbares obéissent à des hommes ; les citoyens athéniens obéissent à des lois. » Les citoyens français doivent quant à eux, là comme ailleurs, obéir à une loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

## Discussion générale

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Georges Sarre, pour le groupe République et liberté.

**M. Georges Sarre.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi que nous examinons a suscité depuis près d'un mois bon nombre de polémiques dans la presse française et anglo-saxonne.

« Nationalisme linguistique », « chauvinisme de la langue », « fierté nationale mal placée », les qualificatifs se sont accumulés et ils allaient tous dans le même sens : le projet de loi relatif à l'emploi de la langue française serait un assez bon exemple d'une politique de grandeur sans moyens, un pur *flatus vocis* qui voudrait en imposer et qui, non content de brasser de l'air, serait en plus coercitif.

Mais quoi ? La menace est réelle et une réponse énergique et dissuasive s'imposait.

Mais, monsieur le ministre, la grandeur de la France ne peut compter survivre seulement par la grandeur de sa langue. Une langue vit et meurt, et une langue morte n'est pas dépourvue d'une certaine grandeur, comme toute aristocratie, parce qu'elle est devenue une chose respectable du passé.

Mais pour qu'une langue vive, il faut autre chose qu'une grammaire ! Il n'y a pas de langue vivante sans une économie, une industrie puissantes, une culture vivante, dans un pays qui porte toujours plus haut les valeurs universelles.

Promouvoir notre langue demande d'abord d'asseoir la puissance économique de la France, condition nécessaire, quoique non suffisante, à son rayonnement culturel international. Et si ce projet ne dit rien des conditions d'un dynamisme économique retrouvé, et pour cause, il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas contestable.

Ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le rapporteur, j'avais moi-même, il y a près de dix ans, déposé à l'Assemblée nationale un texte de loi fort comparable au vôtre, monsieur le ministre. Ce texte s'était également fixé comme objectif d'adapter et de renforcer les mesures prévues par la loi Bas-Lauriol de 1975.

Comme vous le voyez, la nécessité d'une politique linguistique ne m'est pas étrangère. Bien au contraire, et je pense qu'il y a un laisser-faire qui est aussi dommageable en ce domaine que dans d'autres. Les élus du peuple que nous sommes ont aussi l'imposante responsabilité de légiférer sur ce trésor inestimable, lieu réel et symbolique de l'unité et de l'indépendance de la nation.

Car la langue française contribue également à former à la citoyenneté française. Dans notre histoire nationale, la France est le pays d'une seule langue, laquelle manifeste et constitue l'unité de celui-ci. Or il est clair depuis déjà longtemps que la France renonce insensiblement à garantir la force de ce lien linguistique et social. D'une génération à l'autre, d'un quartier à l'autre, il n'y a plus seulement des différences de registres ou de niveaux de langue, mais il y a parfois même des différences de langue.

Une désintégration de l'unité linguistique est à terme envisageable : l'anglais ou l'américain pour les activités économiques et commerciales ; le français devenu une langue savante ; un franco-anglais argotique de cinq cents mots pour les classes socio-linguistiquement les plus défavorisées.

Or le respect d'une langue commune est en soi, en effet, un facteur puissant d'intégration sociale. D'ailleurs, comme le rappelle l'article 1<sup>er</sup> A du projet, ainsi que la



Constitution elle-même, le français est la langue de la République. Parler français, c'est exposer son inscription volontaire dans l'espace public de la nation avant d'exposer toute pensée particulière. C'est également, dans plus de quarante pays francophones, un signe de reconnaissance, une marque d'amour pour un univers culturel car la langue française n'est pas seulement un bien français.

Mais, et cet élément est inséparable du reste, cette fragmentation du français s'accompagne d'une homogénéisation linguistique. Nous le savons, l'anglais est déjà, en bien des domaines, l'unique langue véhiculaire sur le territoire français lui-même. Je n'insisterai pas sur ce point que nous connaissons trop et auquel le projet apporte quelques solutions utiles. Mais ne nous payons pas de mots et, si je puis dire, légiférons utilement !

La future loi s'exposera à des échecs, prévisibles, si elle n'est pas soutenue par ailleurs par une politique énergique de l'enseignement des langues en France et de la langue française à l'étranger, ni, surtout - j'allais dire : d'abord - si elle ne s'accompagne d'un apprentissage plus affirmé du français dans notre pays : l'illettrisme et l'analphabétisme sont, hélas ! des maux que nous redécouvrons.

Une promotion active du plurilinguisme dans l'enseignement secondaire et supérieur me paraît ensuite un élément indispensable à toute politique linguistique. Les langues européennes, telles que l'espagnol, l'allemand, le portugais, le russe, on non européennes, comme le chinois et l'arabe, ne bénéficient assurément pas de tout le soutien nécessaire dans l'enseignement français. N'espérons pas défendre l'emploi de la langue française si, demain, la majorité, que dis-je, la totalité des jeunes Français, ne parle qu'une langue étrangère : l'anglais. Ne parler que le français est aujourd'hui souvent insuffisant.

Pouvoir parler au moins deux langues étrangères serait dans l'avenir souhaitable. La lutte contre le monolingue est aussi un combat pour une culture nationale réceptive aux références européennes, contre un illettrisme gallocentrique satisfait.

Or combien, monsieur le ministre, y a-t-il de postes à l'agrégation ou au CAPES d'arabe ou de chinois ? Un seul ! Comment donc comptez-vous aller au-devant de ce fantastique marché qu'est la Chine avec un seul agrégé de chinois ? Ce marché représente 1,2 milliard de consommateurs ! Compte-t-on la séduire en anglais ?

Une réunion interministérielle, qui est programmée pour le 5 mai à Matignon, bouclera le projet de ratification par la France de la charte européenne des langues régionales. Cette charte, qui installe les langues régionales dans la justice, l'enseignement et l'administration, est contraire aux principes de la République. Tous les gouvernements précédents ont refusé de la ratifier. Votre gouvernement, monsieur le ministre, s'apprête-t-il à le faire ? Il s'agit là d'une question essentielle.

Il faut donc distinguer un bilinguisme passif de fait, contre lequel lutte le projet de loi et dans lequel le consommateur ou l'usager se voit imposer une langue étrangère unique qu'il ne maîtrise pas, et un multilinguisme actif, compétent, et dans lequel l'enseignement de deux langues étrangères au moins doit jouer un rôle décisif.

Il me semble en conséquence que la promotion et la diversification de l'enseignement des langues dans le secondaire et le supérieur doit constituer le second volet indispensable d'une politique ambitieuse de la langue française.

J'en arrive au troisième volet : l'enseignement du français à l'étranger, tout particulièrement dans les pays francophones.

Il est certes regrettable que de plus en plus de Français aient à parler américain pour se faire comprendre sur le territoire français lui-même. Mais cela est aussi dû à ce que de moins en moins d'Américains étudient et parlent le français. Entre 1968 et 1992, les inscriptions dans les départements de français aux Etats-Unis ont chuté de 30 p. 100.

Pourquoi s'en étonner puisque la France, contrairement à l'Allemagne, par exemple, n'investit pas dans les départements français des grandes universités américaines ? On déplore la même situation au Japon ou en Espagne - notre voisin européen a récemment vu la victoire de l'anglais sur le français au titre de première langue étrangère enseignée.

Les résultats sont clairs, le raisonnement est simple : il n'y aura pas de lutte efficace pour l'emploi de la langue française sans une bataille à l'étranger pour la promotion de la culture et de la langue françaises.

Monsieur le ministre, il vaut mieux être accusé d'expansionnisme que de paranoïa linguistique. Mais que l'on se rassure : nous sommes encore loin de mériter une telle accusation. En effet, dans le domaine de l'enseignement du français à l'étranger, on ne peut pas dire que les gouvernements passés aient toujours été à la hauteur des ambitions louables que le projet de loi manifeste. J'ai pu constater, comme vous sans doute, la fermeture fréquente des instituts français à l'étranger et j'ai déploré, cette année, une ligne budgétaire réduite à la portion congrue.

La cohérence exigerait que ce que l'on veut inscrire dans une loi, on mette quelque bonne volonté à le réaliser dans les faits. Or nous n'agissons ni efficacement ni durablement pour l'emploi du français en France si nous n'agissons pas, dans le même temps, en faveur de son apprentissage et de sa réception en France et à l'étranger.

Il faut donc une politique linguistique inventive et offensive.

Le meilleur soutien au français n'est pas à chercher ailleurs que dans l'affirmation de la France elle-même, dans l'indépendance dans sa politique étrangère, de sa puissance économique, industrielle et commerciale. Car il faut être cohérent : notre langue ne vivra que par la vitalité même de la France, qui puise sa source dans le dynamisme de son économie, de sa recherche scientifique et de sa culture.

Plus que jamais, ce projet de loi fait espérer de grandes choses ; ses promesses ne pourront être tenues que si la France se donne les moyens réels de faire du français la langue du non-alignement, la langue d'un peuple libre.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je voterai, avec d'autres, votre projet de loi, même amendé.

**M. le président.** Pour le groupe UDF, la parole est à M. Yves Marchand.

**M. Yves Marchand.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai l'impression que nous avons à résoudre - ou à tenter de résoudre - la quadrature du cercle puisque, en fin de compte, il s'agit de faire une loi qui empêche la langue de se figer, qui la fasse vivre.

Au premier abord, c'est une gageure, du moins pour ceux qui se complaisent à dire que dans la situation défensive qui est la nôtre, il ne sert à rien de légiférer.

Mais quelle est aujourd'hui la source première de la langue ? Indépendamment de la famille, cela va de soi... Je le souligne quand même car j'ai entendu dire tout à l'heure qu'on allait changer de langue dans notre pays.

C'est faire peu de cas vraiment de l'environnement familial, de la langue maternelle, langue vernaculaire qui nous permet d'avoir notre identité !

Sous cette réserve, la véritable source de notre langue est évidemment la télévision. Que de nombreux journalistes aient raillé, voire ridiculisé ce projet, qu'ils aient exercé sur lui leur ironie ne nous étonne pas. Certains ont pensé qu'il risquait de leur faire perdre de leur superbe ainsi que leur pouvoir sur les esprits, s'agissant d'un instrument qui véhicule des idées, mais aussi le vocabulaire à la mode.

Faut-il légiférer pour essayer de rompre avec le laxisme d'un vocabulaire subissant les effets de la complicité démagogique, de la mode, du flux des importations, d'un vocabulaire commercial, d'une syntaxe abâtardie ?

Ce disant, j'ai l'impression de faire figure de dinosaure en train de défendre une langue quasiment défunte. Assurément pas ! Il suffit simplement de se convaincre que cette source de culture que sont la télévision et les médias en général nous fait obligation de réagir, car, jusqu'il y a peu véritable creuset de la formation de la langue dans notre pays, l'éducation nationale n'est plus qu'un rempart contre l'agression audiovisuelle d'un langage qui n'est pas le nôtre.

Tel est donc le contexte : une agression par les ondes et un défenseur assiégé, l'éducation nationale. Dans ces conditions, quelle peut-être notre mission particulière ? La défense ? La conquête ? Devons-nous ou non légiférer ? J'ai entendu des références historiques, notamment l'ordonnance de Villers-Cotterêts. Certes, voilà qui fait cultivé - encore que je me doive de rappeler que cette ordonnance ne disposait que pour l'administration de l'Etat... Mais restons-en à l'essentiel, qui est que les circonstances ne sont pas identiques et que les références ont totalement changé.

L'accélération de l'histoire a fait de la télévision une source première, de culture et notre langue maternelle ne peut plus être tenue pour une référence culturelle, tout au plus comme un élément, instable, de notre culture. C'est précisément contre cela que nous devons nous battre, si nous voulons conserver à notre langue son caractère fondamental.

On l'a déjà dit mais il n'est pas inutile de le rappeler, c'est l'anglais qui, commercialement, se vend le mieux, et de mieux en mieux avec l'accélération de la consommation. Pourquoi l'anglais ? Tout simplement parce que les Etats-Unis sont l'économie dominante et que la langue japonaise et un peu trop difficile pour se répandre rapidement. Mais sachons que le poids du nombre et la puissance économique feront demain des langues orientales les langues dominantes, si une monnaie comme le yen supplante le dollar.

Mettons-nous une seconde à la place de nos enfants. Ils veulent acheter des chaussures de sport. La marque ? Il y a quelques mois, avant que notre collègue Bernard Tapie ait « cassé la baraque », on aurait pu envisager des Adidas. Aujourd'hui, c'est Nike, *Just do it* (*Sourires*), parce que ce sont les chaussures de sport dominantes. Comment, dès lors, s'étonner qu'il faille légiférer ? Il s'agit, en effet, d'un véritable combat contre le *Just do it*.

Ne pas légiférer, c'est baisser la garde, abandonner le terrain. Légiférer, c'est, évidemment, encourir les foudres des snobs...

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Yves Marchand.** ... les railleries des esprits forts,...

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Yves Marchand** ... mais j'ai l'impression que nous pouvons les endurer tranquillement, à condition d'exercer notre vigilance pour que la loi soit applicable, en gardant présente à l'esprit cette donnée sociologique que la loi est une résultante de la société.

Ce n'est pas la loi qui crée la société, c'est la société qui crée la loi. La loi de 1975 n'a pas pu être appliquée. Pourquoi ? C'est parce qu'elle n'était pas accompagnée des moyens nécessaires au respect de son application. Je sais que, dans notre groupe, certains pensent qu'il n'y a pas lieu de légiférer, car le texte ne nous permet pas de répondre véritablement à toutes les attentes. Mais, je le répète, si la loi de 1975 est tombée en désuétude dès sa promulgation, c'est tout simplement parce qu'elle était inefficace, et qu'elle l'était parce que assortie non pas de peines...

**M. Xavier Deniau, rapporteur.** Si !

**M. Yves Marchand.** ... mais seulement de références à la répression des fraudes. Une loi sans peine, ce n'est pas une loi. C'est pourquoi ce texte-ci va être taxé de « loi répressive », de « loi épouvantable », image d'une droite dure qui veut empêcher les journalistes de s'exprimer, les envoyer en prison, leur infliger des amendes terribles pour les ruiner ! - les ruiner à peine moins que par le biais de contrôles fiscaux, mais passons...

Moi, je dis que légiférer, c'est aussi donner une ambition plus forte, plus large à la francophonie, la rendre plus ayonnante, car c'est bien ce que nous voudrions : un texte au rayonnement international, mais aussi un texte d'intégration. En lisant votre texte, monsieur le ministre, peut-on dire que la montagne accouche d'une souris ?

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.** S'agit-il d'un marteau-pilon ou d'une souris ?...

**M. Yves Marchand.** Il faut peu de chose pour attraper la souris. Mais la répression sera-t-elle suffisamment forte pour permettre à la souris de vivre plus longtemps que le chat ? - l'environnement, veux-je dire.

Si assortit la loi de dispositions répressives est un « mieux », ce mieux est-il l'ennemi du bien ? En d'autres termes, ce texte est-il inutile ? Il est plein de bonnes intentions. L'enfer en est pavé, paraît-il... (*Sourires*.) On verra. En tout cas, il contient des éléments positifs, en faveur, d'abord, de la défense du consommateur ; c'est vrai qu'il est inacceptable d'ouvrir l'étui d'un appareil photographique et de ne pas pouvoir lire le mode d'emploi. Le consommateur est tout de même en droit de savoir ce qu'il achète. Le défendre est une chose, lui permettre de se défendre seul en se fondant sur son propre jugement en est une autre.

Vous tentez la reconquête du français dans les communications scientifiques ou techniques. C'est bien nécessaire au moment où nous comptons deux prix Nobel de physique vivants, Pierre-Gilles de Gennes et Georges Charpak. Il est malheureux que ces grands esprits n'aient pas la possibilité de s'exprimer en français dans leurs communications. Il faut donc lutter pour cela, et c'est une autre bonne intention.

Votre texte révèle une vigilance accrue contre l'effet de mode que je dénonçais. C'est nécessaire si l'on veut éviter les travers du snobisme.

Il a également l'ambition d'étendre le rayonnement du pays dans le monde. Noble ambition. Je sais bien qu'un Président de la République avait été honni, il y a quelques années, pour avoir dit que la France était devenue un petit pays. C'était vrai, objectivement, par son nombre d'habitants et sa puissance économique. Mais il convient

de réagir. Même si la France n'est plus une grande puissance, au sens des « grandes puissances » qui siègent au Conseil de sécurité, c'est encore un pays qui compte, et vous avez raison de le faire valoir.

Cette loi est vivante ; elle ne se borne pas à la protection du pré carré. C'est l'antithèse de la thèse québécoise, qui conduit à figer la langue, l'empêchant ainsi de vivre, et qui conduit à défendre des valeurs parfois surannées. C'est bien plutôt un texte qui veut faire évoluer la langue dans un souci de conquête et de rayonnement. Bref, elle est donc aux antipodes des reproches que certains vous ont adressés.

Le souci d'intégrer l'immigration est une autre bonne intention, qui nous empêchera peut-être demain de nous laisser « phagocyter ». A New York, dans le Harlem espagnol, je constate que tout est affiché en espagnol et non plus en anglais. De fait, l'Amérique est arrivée à la fois à imposer sa langue à l'extérieur et à accepter le bilinguisme à l'intérieur pour permettre aux immigrés de se sentir chez eux. Avons-nous les moyens de faire de même ? Pouvons-nous imaginer sur nos murs, des réclames rédigés en arabe ou en chinois ?

**M. le président.** Il va falloir conclure, mon cher collègue !

**M. Yves Marchand.** Aujourd'hui, la différence fondamentale entre les Etats-Unis et nous, c'est la distance qu'il y a entre la puissance et la volonté. Affirmons donc notre volonté.

En conclusion ce projet de loi présente des insuffisances. Sur le plan intérieur, il ne saurait en effet y avoir de défense de la langue sans une politique hardie en matière d'enseignement, et si on laisse l'orthographe s'avilir et les difficultés subsister dans les zones d'éducation prioritaires.

Sur le plan international, notre perte d'influence commerciale dans des pays traditionnellement francophones est un danger majeur auquel le texte n'apporte pas de remède. Il y a donc de graves insuffisances. Par exemple, l'effacement de l'expression de notre matière grise sur le plan international est criant. Enfin, il y a la chute de la production française sur le plan artistique.

**M. le président.** Je suis désolé, mon cher collègue, mais vous avez dépassé votre temps de parole.

**M. Yves Marchand.** Trois mots, monsieur le président.

**M. le président.** Les trois derniers !

**M. Yves Marchand.** Le budget de la francophonie est de 111 millions dont 43,6 millions sont de votre ressort, monsieur le ministre. Sur ces 43,6 millions, 20 millions sont attribués aux actions nouvelles consécutives au sommet d'octobre dernier. C'est insuffisant. De ce point de vue, ce texte apparaît comme un cache-misère, et nous aurions préféré que vos crédits soient d'un montant bien supérieur. Mais m'adressant aux détracteurs du texte, je serais tenté de leur dire : « Allez, votez-le quand même, il n'y a pas de quoi fouetter un chat ! » *(Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jacques Brunhes.

**M. Jacques Brunhes.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la langue française est au cœur de l'identité de la nation. Que sa situation actuelle et celle de la culture française, leur avenir en France et dans le monde soient un sujet de préoccupation et doivent l'être, constitue une évidence.

Alors que, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle et jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, notre langue était l'une des plus parlées dans le monde, sa pratique et son étude ne cessent de reculer. Ce recul est grave ; il témoigne d'un déclin du rayonnement culturel et de la place de la France dans le monde. La défense de la langue et de la culture française est donc une grande question nationale.

Notre assemblée a, depuis la loi de 1975, maintes fois évoqué cette question. En 1980, monsieur le ministre, une commission d'enquête parlementaire, présidée par un de vos collègues, à l'époque député, a travaillé sur le sujet. En 1983, la loi impose que le consommateur soit informé en français. En 1986, elle institue des commissions de terminologie auprès des administrations d'Etat, afin de créer les néologismes nécessaires. En 1989, le CSA - comme auparavant la Haute autorité et la CNCL, prend en charge la défense de la langue et de la culture françaises. En 1992, la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique assigne aux chercheurs la mission de promouvoir le français comme langue des connaissances scientifiques et techniques. La délégation générale à la langue française travaille en liaison avec l'Académie française. Enfin, une récente modification de la Constitution rappelle, en son article 2, que « la langue de la République est le français ».

Et pourtant, l'usage et l'enseignement du français continuent de décliner. La situation est de plus en plus préoccupante. Elle est suffisamment connue pour que je ne l'évoque que très brièvement.

Recul du français dans le cadre des relations et échanges internationaux. Participants français à des colloques, même lorsque ceux-ci se déroulent en France, contraints, de plus en plus souvent, de présenter leurs communications en anglais. Chercheurs placés devant ce dilemme : ou écrire en anglais pour obtenir une diffusion large et rapide, ou écrire dans leur langue au risque de voir leur texte refusé dans les revues internationales. J'ai eu l'occasion d'intervenir ici même, en avril 1989, pour demander le rétablissement des « Annales de l'Institut Pasteur » menacées d'être scindées en trois revues publiées exclusivement en anglais. A la même époque déjà, l'Académie française s'était élevée contre l'abandon des quotas de diffusion de créations françaises imposés aux chaînes de télévision.

Recul de l'enseignement du français à l'étranger au bénéfice de l'anglais, qui est souvent la première et parfois la seule langue vivante obligatoire. Le dernier budget a supprimé, et ils n'ont pas été rétablis, 40 millions de francs de crédits aux établissements d'enseignement du français à l'étranger, établissements qui concourent au rayonnement de notre culture dans le monde.

Diffusion du livre français qui ne cesse de décliner. On a même vu certains, à la foire de Francfort, proposer comme remède à ce déclin l'édition en anglais des ouvrages français. Cela se passe de commentaires !

Quant au cinéma, à la télévision, à la chanson, l'invasion, le plus souvent, de sous-produits américains est suffisamment connue pour qu'il n'y ait guère besoin d'y insister.

Le constat de ce recul peut être établi par tous, mais il ne suffit pas. Il faut absolument analyser les causes de la situation actuelle dans toute leur diversité, leur complexité et leur profondeur. La nécessité de cette analyse est incontournable, si l'on veut définir les solutions propres à porter remède au recul, au danger de dégradation et d'appauvrissement. Et, une fois dégagées ces solu-

tions, il faut mettre en œuvre la politique et les mesures qui conviennent pour susciter une renaissance de la langue et de la culture françaises.

C'est sur ces questions que je tiens, au nom de mon groupe, à donner notre position.

Le plus souvent, monsieur le ministre, vous vous êtes borné à dresser le constat et à proposer des mesures, nécessaires pour certaines, mais très insuffisantes. Des mesures en quelque sorte « alibi », qui peuvent donner bonne conscience à la majorité parlementaire et au Gouvernement sans pour autant permettre le redressement nécessaire. On cherche vainement, dans votre projet de loi, le souffle, la grande volonté résolue de défense de la langue française.

Il y a même dans l'interprétation que certains ont donnée de votre texte - y compris certains de ceux qui vous soutiennent - des aspects dérisoires en regard des problèmes posés. « Il est urgent de condamner l'amputation des mots », dit l'un d'eux. Il faut interdire une langue qui accepte « l'insult, en sortant du resto, a regagné son appart ». Médiocre combat d'arrière-garde qui nous éloigne du fond !

Certes, nous sommes, comme vous, particulièrement agacés par les égarements linguistiques de journalistes, de fonctionnaires, de publicistes, d'agents commerciaux qui anglicisent leurs propos. Mais pourquoi la loi de 1975, pourtant ferme dans les principes, n'a-t-elle pas « tenu » devant l'avalanche du « franglais » ? Non pas, monsieur le rapporteur, parce qu'elle n'a pas été appliquée. Et il ne s'agit pas non plus, comme le pense l'orateur précédent, d'un problème de sanctions. Elle n'a pas « tenu » devant les réalités économiques et sociales de ce monde.

C'est qu'une langue, notre langue, n'est pas un emballage, un décor. Elle est vecteur de tous les échanges sociaux et humains et partie active de notre culture. Elle est consubstantielle de notre identité nationale.

Roland Barthes disait qu'il n'y a pas de crise de la langue, mais simplement une crise d'amour de la langue. Nous aimons notre langue, mais faisons-nous assez pour la défendre ? Ou plutôt prenons-nous les bonnes armes ? Notre rapporteur n'a-t-il pas dit en commission et répété à la tribune que « ce projet de loi n'est pas le grand texte de défense de la langue française que l'on pouvait attendre et auquel il aurait été souhaitable d'associer les ministres de l'éducation nationale, de la recherche et de la communication » ? Et même, selon nous, l'ensemble du Gouvernement, car c'est toute la politique de la nation qu'il convient d'analyser et de revoir de ce point de vue.

A l'occasion d'une communication hebdomadaire du Gouvernement en juin dernier, je vous alertais, monsieur le ministre, sur le recul de notre langue. « Lorsque l'enseignement est dévoyé, disais-je, lorsque la culture est appauvrie et normalisée selon les modèles et les stéréotypes des sous-produits culturels *made in U.S.A.*, la langue se trouve mise à mal. Notre langue ne peut ni ne doit être une langue morte, elle doit rester une langue de travail, de recherche, de développement économique et une langue scientifique. »

Mon avertissement garde toute sa pertinence et, sans cette volonté politique, l'asservissement de notre pays et de son économie sera inéluctable, ainsi que la régression de la langue française dans le monde.

Or, cette volonté politique, nous la cherchons vainement dans la politique de votre Gouvernement.

Parlons de l'école, lieu traditionnel de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture du français. Qu'en est-il des moyens accordés aux banlieues, aux zones sinistrées par le chômage et la précarité ? Des classes vont y être fermées à

la rentrée. Pensez-vous que c'est ainsi que l'illettrisme, qui s'accroît dangereusement - il suffit de regarder les statistiques des recrues du service militaire - sera stoppé ?

Le CIP et, au-delà, la politique de flexibilité et de déréglementation de la loi quinquennale sur l'emploi ne vont-ils pas à l'encontre de la langue française par la stratégie de dévalorisation des diplômes et de découragement des études qui les sous-tend ?

Au reste, comment promouvoir l'intérêt pour sa propre langue sans une xénophilie diversifiée ? L'apprentissage des langues étrangères est réduit à la portion congrue dans notre pays. Je pense aux difficultés qu'ont les professeurs d'italien, de russe ou de chinois à se faire entendre. Seuls l'anglais et, à la rigueur, l'allemand et l'espagnol ont droit de cité dans les établissements scolaires. Nous avons une des meilleures écoles au monde de traduction et d'interprétariat ; comment pensez-vous renouveler ce vivier si les jeunes Français ne connaissent plus qu'une seule langue étrangère, l'anglais ?

Cette politique compromet notre capacité de présence linguistique dans les pays où nous étions pourtant présents, comme ceux de l'Est européen ou du Moyen-Orient.

C'est une forte intervention publique qui a toujours permis en France que l'innovation obtienne une large diffusion populaire.

C'est le défi qui est aussi celui de l'audiovisuel de demain. Allons-nous laisser aux États-Unis le monopole des « tuyaux », comme le dit mon ami Jack Ralite, pour transporter l'image, de même que nous lui avons déjà laissé le quasi-monopole des fluides, c'est-à-dire des images elles-mêmes : 80 p. 100 des images qui servent de support aux informations télévisées dans le monde ont une origine nord-américaine ? N'est-il pas dangereux de laisser se poursuivre une telle concentration ?

Si nous voyons encore, sur nos écrans, des œuvres de création, c'est bien parce qu'il y a eu une initiative des créateurs, que nous avons soutenue, afin d'obtenir que des quotas de diffusion soient imposés sur les chaînes françaises. Qu'en serait-il de la télévision nationale si nous avions écouté les ultra-libéraux, qui ne connaissent que l'exceptionnalité commerciale ?

Les auteurs, compositeurs et interprètes défendent quotidiennement la chanson et la langue française. Mais il n'y a plus une seule maison française qui édite, en France, des disques français !

Et ce n'est pas non plus en acceptant la directive européenne qui refuse de maintenir la gratuité dans les bibliothèques publiques que l'on fera progresser la connaissance de notre langue et de notre culture !

Il est un autre domaine que vous n'abordez guère, monsieur le ministre, que vous évitez même d'aborder, c'est celui de la présence de la France à l'étranger. Le budget de l'action culturelle de la France à l'extérieur a vu ses moyens amputés de 6,6 p. 100 cette année. Est-ce au nom du prestige de la France et de l'avenir de la francophonie ?

Le déclin de la langue française n'a rien de fatal, comme nous venons de le montrer.

Défendre la langue française passe, selon nous, par la lutte pour un nouvel essor de notre potentiel économique et scientifique.

Pour que le français joue un rôle important dans le cadre des relations et échanges internationaux, il faut moderniser et accroître notre potentiel productif, donner à la France la maîtrise des nouvelles technologies et branches industrielles, en un mot, produire français.

Pour que le français demeure une des grandes langues porteuses de l'information scientifique et technologique dans le monde, il faut développer la recherche scientifique française et la plus large coopération internationale en ce domaine.

Défendre la langue française passe par le combat pour la culture nationale.

Pour assurer la vie de notre langue, renouveler ses sources d'enrichissement, il faut agir contre l'inégalité sociale qui fait de la culture un privilège, afin de favoriser la participation de tous à la vie culturelle.

Pour assurer l'avenir de notre langue, il faut davantage de justice sociale dans le domaine de l'éducation ; il faut transformer l'école, élever la qualité de l'enseignement. Nous attachons, par exemple, une grande importance aux possibilités d'expression et à l'acquisition du langage dès la première enfance.

Pour favoriser le développement de notre langue, il faut soustraire aux puissances d'argent le contrôle des industries culturelles. Nous agissons pour que le service public de radiodiffusion et de télévision devienne un instrument de communication, de culture, de démocratie qui encourage l'expression française et développe la sensibilité et l'imaginaire de notre peuple.

Défendre la langue française passe par la mise en œuvre d'une véritable politique de l'enseignement du français. Il faut organiser réellement l'enseignement du français aux étrangers, assurer le développement de la recherche fondamentale et appliquée en didactique du français quand il n'est pas la langue maternelle.

Défendre la langue française passe enfin par une politique d'indépendance nationale, de contribution de la France au développement de la coopération et à l'instauration d'un nouvel ordre économique et culturel du monde.

L'action contre Maastricht et pour le projet d'une construction européenne alternative d'emploi, de démocratie et de paix est inséparable de l'affirmation responsable de la souveraineté nationale.

C'est en étant une nation respectée, vivante, ouverte aux autres cultures, qu'elles soient industrielles ou artisanales, qu'une France souveraine chez elle peut être solidaire et développer des coopérations multinationales qui

permettraient, y compris en aidant à la lutte contre l'analphabétisme, l'accès d'autres peuples à leur propre langue.

Le rayonnement que connaîtrait la France à pratiquer une telle politique serait bénéfique pour la diffusion du français et de notre culture. Il permettrait d'établir avec les peuples qui tiennent à ressaisir leur identité nationale, leur culture, leur langue, une coopération qui se pose en termes d'enrichissement et non plus d'hégémonie et d'étouffement.

Pour la langue française comme pour la culture de la France et de ses régions, la question à l'ordre du jour est le refus du déclin. La France, dont la culture est devenu un patrimoine vivant de l'humanité, a les moyens de relever ce défi, nous en sommes convaincus, mais par d'autres chemins que ceux de votre politique. La modestie de votre projet apparaît, monsieur le ministre, bien disproportionnée, hélas ! avec les enjeux.

**M. Ernest Moutoussamy.** Très bien !

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion du projet de loi n° 1130, adopté par le Sénat, relatif à l'emploi de la langue française.

M. Francisque Perrut, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 1158).

M. Xavier Deniau, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 1178).

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

